Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

38 1172 Montreux, le 30 novembre 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo: E. Duscher *(Tous droits de reproduction réservés)*

SOMMAIRE

LA SPR UNE ET DIVERSE
Pléthore ou pénurie?
Vaud 1112
Genève 1114
Neuchâtel 1116
Jura 1119
Jura bernois 1123
Fribourg 1126
Valais 1127

ÉDITORIAL
Feu vert à la politique d'information 1106

RUBRIQUE ROMANDE
Assemblée des délégués 1107
Comité central SPR 1108
Déclaration «Economie familiale» 1110
La chronique du groupe de réflexion 1111
Mises au concours 1111

VAUD
Le billet du président 1112
AVEPS 1113
AVMCO 1113
Exposition 1114
WWF 1114

GENÈVE
SPG, tu te déjuges 1115
Il était une fois... 1115

NEUCHÂTEL
Recours 1117
Editorial 1117
Comité central V 1118

JURA
Le CC travaille pour vous 1120
Enseignants sans place 1121
Commissions 1121
Maîtres secondaires 1122

JURA BERNOIS
Comité central SEJB 1124
Centre de perfectionnement 1125

FRIBOURG
Vigilants... 1126
Une oasis arctique 1126

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):
Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.
André PASCHOUD, En Genevex, 1605 Chexbres.
Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

«Educateur»: feu vert à la politique d'information

Dès le mois de septembre 1979, vous aviez peut-être pris l'habitude de recevoir un «Educateur» quelque peu aminci. Il s'agissait de limiter le déficit prévisible engendré par une forte augmentation du volume de notre périodique, augmentation survenue dès la fin de l'année 1978 (voir éditorial du N° 28/79). Ces mesures d'austérité seront levées dès le 1er janvier 1980 à la suite de la décision prise par l'assemblée des délégués du 17 novembre dernier.

Deux budgets étaient en effet présentés au législatif de notre association faîtière. L'un comportait une augmentation annuelle du prix de l'abonnement de quatre francs et correspondait à une volume moyen de 28 pages (la situation de ces derniers mois). L'autre était basé sur une augmentation de huit francs et permettait une prestation moyenne de 30 à 32 pages. L'assemblée des délégués s'est prononcée, à la majorité, pour la deuxième proposition.

Ainsi donc la notion d'une information aussi large que possible a prévalu. Des divers arguments développés en faveur de cette solution, il convient de relever les points suivants:

- *la nécessité de renforcer le seul lien concret unissant tous les enseignants romands entraînés dans les phénomènes engendrés par la coordination romande;*
- *la nécessité de diffuser largement nos idées et nos conceptions face aux contraintes de toute nature qui s'exercent sur notre métier;*
- *la nécessité d'offrir un éventail aussi complet que possible de rubriques susceptibles, par leur diversité, d'intéresser le plus grand nombre;*
- *la nécessité d'ouvrir, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, nos colonnes à un maximum de collègues désireux d'exprimer leur approbation, leurs suggestions, leurs doutes, leurs joies ou encore leurs difficultés sur tel ou tel autre aspect de leur métier;*
- *la nécessité enfin de renouveller — modestement — la présentation de notre journal.*

La décision prise il y a quinze jours à Yverdon constitue à n'en pas douter un progrès pour la SPR. Elle devrait permettre d'améliorer encore la représentativité et la cohésion de notre association faîtière.

Mais c'est surtout à vous, collègues maîtres et maîtresses des villes et villages de Suisse romande que cette décision doit profiter. Aussi lisez et faites lire l'«Educateur» et surtout ne manquez pas d'adresser aux rédacteurs — qu'ils soient romands ou cantonaux — vos critiques et suggestions, mieux encore, votre contribution à l'information. Elles seront prises en considération. Nous en avons maintenant les moyens!

F. Bourquin

Assemblée des délégués SPR

Yverdon, 17 novembre 1979

L'assemblée ordinaire d'automne des délégués SPR s'est donc tenue à Yverdon, samedi 17 novembre dernier. Elle était remarquablement présidée par le collègue Jacques Vuignier (SPVal). Au nombre des invités, relevons la présence de M. Emile Beney qui, au nom du CARESP, salua les délégués alors que M. Daniel Buri, municipal à Yverdon, adressait à notre association les traditionnelles paroles de bienvenue et sacrifiait à une tradition hautement appréciée au milieu de l'ordre du jour: le verrée!

Rapport d'activité du comité central

Ce document, paru dans l'«Educateur» N° 34/79, donne lieu aux interventions suivantes:

- appel du président SPR aux réactions de groupes à propos des programmes de mathématique des degrés 5 et 6;
- intervention genevoise à propos du transfert de Genève à Berne du CESDOC. Décision malheureuse et préjudiciable à la coordination romande;
- une intervention genevoise demandant la réaffirmation des conditions SPR pour accepter l'introduction de l'allemand en classes primaires;
- un appel en faveur de SIPRI (voir article sur le comité central);
- une précision vaudoise sur les possibilités d'assurances collectives offertes à nos collègues romands;
- un rapport du président de la commission de la Guilde de documentation qui rappelle que cet organe SPR est en pleine recherche. **Un appel aussi aux collègues et sections pour qu'ils prennent la peine de remplir le questionnaire qui leur a été adressé** (délai 31 décembre);
- un rapport du responsable de la commission des choix de lecture pour la jeunesse qui rappelle que 1000 à 1200 ouvrages sont analysés chaque année et qu'ils font l'objet d'une publication, sous forme de résumé, dans l'«Educateur».

Au vote, ces différents rapports sont acceptés à l'unanimité.

Budgets 1980

SPR

Le trésorier SPR présente ces budgets en relevant qu'aucune modification du montant global n'est envisagée. Un simple transfert d'un franc intervient au bénéfice de la caisse SPR et au détriment du fonds des activités pédagogiques.

Les budgets SPR suivants sont adoptés à l'unanimité:

	Caisse SPR	Fonds act. péd.	Congrès	Total
Cotisations 1979	33.—	5.—	2.—	40.—
Cotisations 1980	**34.—**	**4.—**	**2.—**	**40.—**

«EDUCATEUR»

Deux faits rendent la situation de l'«Educateur» délicate: une augmentation des frais d'impression de 3,5 % survenue en février 1979 et l'explosion du volume de notre périodique depuis la fin de l'année 1978. Deux budgets sont présentés pour remédier à cette situation. L'un prévoyant une augmentation de Fr. 4.— et le maintien du volume moyen à 28 pages, l'autre intégrant une augmentation de Fr. 8.— et permettant de travailler sur une moyenne approximative de 32 pages.

Le soussigné rappellera à l'assemblée les quelques éléments chiffrés suivants:

- de 1971 à 1977, le volume moyen de l'«Educateur» était de 24 pages, son prix au numéro a varié de 42 centimes à 62 centimes, compensant notamment les nombreuses augmentations survenues dans les frais d'impression;
- en 1978, le volume moyen a atteint 28 pages pour 70 centimes au numéro. Le budget était juste équilibré. Le déficit prévisible sur 1979 vient donc essentiellement de l'augmentation du volume puisque nous atteignons au premier semestre de 1979 la moyenne de 33 pages.

Il tient en outre à préciser que la décision d'augmenter le prix de l'abonnement annuel de Fr. 4.— correspond à la situation d'austérité votée par le comité central en septembre, soit un journal ne dépassant pas 28 pages en moyenne.

Un peu d'histoire...

En 1865, l'instituteur vaudois, après 10 ans de carrière, touchait un traitement **annuel** *de Fr. 900.—.*

L'«Educateur» de l'époque n'avait que 16 pages (aujourd'hui 32), format A5 (aujourd'hui A4) et ne paraissait que 20 fois l'an (aujourd'hui 40) et il coûtait 5 francs!

Comparaison n'est pas raison en la matière mais...

Mais si l'on extrapole le prix de l'«Educateur» dans ses prestations actuelle en fonction des salaires versés aujourd'hui, le prix de son abonnement devrait être de **Fr. 400.—...**

Enfin il rappelle que cette augmentation de volume correspond à divers facteurs:

- élargissement des problèmes à tous les niveaux;
- besoin de nos collègues de s'exprimer;
- augmentation du nombre de rubriques cantonales dans le Bulletin corporatif.

Quant à René Blind, responsable des numéros pédagogiques, il se lancera dans un véritable plaidoyer pour une meilleure information en relevant notamment:

- le besoin d'un lien concret entre tous les enseignants de Suisse romande;
- la nécessité d'améliorer la participation par l'information;
- la nécessité de faire connaître nos conceptions et nos idées à l'ensemble de nos collègues et aux autorités;
- la nécessité d'ouvrir nos colonnes à nos membres;
- la nécessité de gagner des lecteurs par la diversité des rubriques offertes;
- la nécessité d'améliorer la présentation de notre journal;
- le fait que la crédibilité de la SPR passe aussi par la qualité de son information.

Il réaffirme la disponibilité et l'enthousiasme de son équipe de rédaction. Il demande les moyens nécessaires à réaliser les intentions définies plus haut.

Il précise enfin que le préavis des deux rédacteurs romands va naturellement vers l'augmentation de Fr. 8.— du prix de l'abonnement.

De la discussion qui suivit, relevons les interventions suivantes:

— tenter d'améliorer le rendement publicitaire sans toutefois nous lier par trop;
— le fait que pour certains, la qualité de l'information n'est pas forcément liée à sa quantité;
— la nécessité de garder un instrument de travail efficace et complet face aux menaces qui pèsent sur la profession;
— le fait que l'«Educateur» constitue pour plusieurs sections l'organe officiel ou unique d'information.

Au vote, la proposition d'augmentation du prix de l'abonnement de Fr. 8.— par année l'emporte sur celle de Fr. 4.— par 34 voix contre 20.

Thème du prochain Congrès SPR

Après quelques hésitations quant à la procédure, deux thèmes sont regroupés en un seul, à savoir:

— l'école obligatoire et la sélection,
et
— l'orientation des élèves,
qui devient
— **L'ÉCOLE OBLIGATOIRE, LA SÉLECTION ET L'ORIENTATION DES ÉLÈVES.**

A bulletin secret et au premier tour, ce sujet obtient la majorité absolue de 45 voix sur 60 bulletins rentrés. Il constituera donc le thème du prochain congrès SPR qui se déroulera en Valais.

Ont obtenu des voix, dans l'ordre décroissant, les thèmes suivants:

— l'école à la mesure de l'enfant
— les moyens d'action à disposition des associations d'enseignants
— l'école, l'enfant et la famille.

Révision statutaire

L'assemblée des délégués s'est encore prononcée sur une révision partielle des statuts de notre association faîtière ainsi que sur certains règlements. Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

Divers

C'est l'occasion de signaler ici que le «Service de placements de la SPR» va changer de main. Depuis 1946, notre collègue Pulfer, membre d'honneur, régit ce service à la satisfaction de tous. Une prochaine AD permettra de vous présenter son successeur et de dire notre gratitude à André Pulfer.

La séance est levée à 18 h. 30.

FB

Comité central SPR

Séances des 9 et 10 novembre 1979

Le comité central de la SPR s'est réuni en session les 9 et 10 novembre dernier, à Lausanne, et sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

Tour d'horizon

Ce point de l'ordre du jour permet, avec les «divers», de suivre l'actualité pédagogique. Nous en donnons ci-dessous les principaux éléments.

Visite de nos collègues hongrois

La délégation que nous avons récemment reçue remercie le comité central de son accueil en octobre dernier et transmet une invitation à la SPR pour 1981.

Coordination et centralisation

La SPR a protesté contre une récente décision de la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction, de centraliser à Berne le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC). Voici le texte de ce communiqué de presse:

LA COORDINATION SCOLAIRE EN DANGER

La Société pédagogique romande (SPR) qui groupe 7000 enseignants des 7 cantons romands tient à manifester sa vive désapprobation au sujet de la décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique prévoyant le transfert de Genève à Berne du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC). Cette manifestation d'ostracisme tant à l'égard du canton de Genève que de la Romandie est absolument contraire à l'esprit d'un fédéralisme actif qui est la seule voie possible permettant une coordination raisonnable de l'enseignement en Suisse. Elle dénote une méconnaissance totale des réactions des minorités et une tendance à la centralisation qui est incompatible avec la volonté du peuple. Elle renforce la confusion regrettable qui se manifeste trop souvent entre les principes de coordination et de centralisation. Il est triste de constater que des manœuvres politiques visant à préserver le confort de quelques personnes puissent influencer des décisions de caractère général.

Les enseignants romands ont unanimement apprécié depuis 15 ans les services rendus par le CESDOC dont la documentation introuvable ailleurs est remarquablement complétée par la bibliothèque du Bureau international de l'éducation. Cette précieuse collaboration entre des organismes nationaux et internationaux s'occupant d'éducation est unique au monde; elle fait partie du patrimoine suisse. Le transfert du CESDOC à Berne mettrait un terme à une fructueuse coopération.

La SPR fera appel à la Conférence suisse des organisations d'enseignants (KOSLO) pour recourir contre la décision maladroite de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Situation neuchâteloise

L'exécutif SPR prend connaissance d'une lettre personnelle que lui adresse le président du SAE-SPN. Il souhaite que les difficultés actuelles puissent se résorber rapidement.

Education permanente

Le comité central prend connaissance d'une lettre de la commission EP/SPR recommandant la création du Centre de perfectionnement «verticaux» regroupant les enseignants de tous les degrés ou sections.

CIRCE III

Rappel est fait de la nécessité de désigner nos représentants dans les différentes sous-commissions.

SIPRI

Nouvel appel pour la désignation de quatre collègues susceptibles de s'intéresser aux quatre domaines d'étude de SIPRI (enseignement primaire en Suisse):

- relations parents-école;
- objectifs de l'école primaire;
- évaluation du travail scolaire;
- passage de l'école enfantine à l'école primaire.

Les collègues qui s'intéresseraient à ces études sont priés de s'annoncer auprès de leur comité de section.

IRDP: les attentes de la SPR

Lors du dernier conseil de direction, notre association faîtière à lancé un appel pressant à l'IRDP sous la forme suivante:

L'IRDP AU SERVICE DE LA COOPÉRATION ET DE L'INNOVATION SCOLAIRES: LES ATTENTES DE LA SPR

La coopération et l'innovation apparaissent comme des facteurs essentiels de l'équilibre personnel de l'enseignant; l'isolement (seul face à 25 élèves) et la routine (manque de perspectives de promotion) le guettent. La SPR a toujours cherché à briser cette solitude et à mettre en valeur l'énorme capital de créativité du corps enseignant, attitude compensant la relative monotonie de la profession. L'IRDP devait assurer, dans l'esprit de ceux de nos collègues qui en demandèrent la création en 1962, le prolongement de ces efforts et la prise en charge de ces besoins existentiels. Cette tâche n'a été que partiellement assumée, les besoins des autorités scolaires étant perçus comme prioritaires. Le risque d'inféodation de l'IRDP au pouvoir politique est réel sans que l'on puisse accuser ce dernier de vouloir utiliser malhonnêtement les «technocrates de Neuchâtel».

Pour la SPR, l'innovation et la coopération devraient se situer à deux niveaux:

Le 1er niveau, institutionnel, est celui du Conseil de direction où chacun des partenaires de l'entreprise qu'est l'école est pris en considération. Les échanges de vues sur la politique générale de l'éducation en Romandie doivent être encore développés, étant entendu que, finalement, toute décision revient aux pouvoirs politiques ce qui met en évidence la totale dépendance de l'IRDP à l'égard des gouvernements cantonaux.

Le 2e niveau de la coopération et de l'innovation scolaire reste à inventer — c'est celui du vécu de la pratique quotidienne de l'enseignement. L'utilisation de la créativité du corps enseignant devrait devenir l'une des démarches essentielles de l'IRDP. Il faut reconnaître que les innovations véhiculées par la coordination scolaire (donc par l'IRDP) jusqu'à ce jour représentent une surcharge pour l'enseignant. Elles ont été souvent «parachutées» et ne sont pas le fait des généralistes. Il est urgent que l'IRDP propose aussi des innovations «facilitantes» pour l'enseignant. Il est grand temps, nous semble-t-il, qu'une section de pédagogie soit créée à l'IRDP pour que l'on trouve rapidement des solutions au gonflement des programmes, à la fragmentation de la vie scolaire, à l'envahissement expertocratique dont la classe est l'objet.

Pour parvenir à établir le nécessaire courant d'informations entre théoriciens et praticiens, nous devons faire confiance aux uns et aux autres, abaisser les barrières institutionnelles, et faire sauter les verrous des corporatismes et des cantonalismes mal compris.

Guilde de documentation

Le délai de renvoi des questionnaires concernant la Guilde de documentation SPR est prolongé jusqu'au 31 décembre 1979. Appel à toutes les sections qui n'ont pas encore répondu. Il s'agit de définir l'orientation et la politique de cet organe SPR. C'est donc important.

Séminaire de Trogen

Le thème traité en 1980 sera «L'enfant difficile, perturbateur à l'école et à l'extérieur».

Assemblée des délégués

Le comité central prend connaissance du rapport oral que les rédacteurs adresseront à l'assemblée des délégués du 17 novembre.

Tour de table

Sur demande de la SPV, tous les ordres du jour des prochains comités centraux comporteront une rubrique «Tour de table» afin de favoriser la fluidité de l'information et éviter notamment toute publication qui pourrait nuire à l'une ou l'autre de nos sections. Cette proposition est acceptée; elle ne pourra que renforcer la cohésion de notre association faîtière.

COROF

La Commission romande pour l'observation du français a tenu sa première séance. Il est rappelé qu'une liaison étroite entre les délégués de la SPR et les comités cantonaux est vivement souhaitée au vu de l'importance du problème.

Pédagogie compensatoire

Ce vaste sujet a été mis à l'ordre du jour sur demande d'une de nos sections, ce problème faisant l'objet d'une révision des textes légaux. Au-delà d'une terminologie souvent différente d'un canton à l'autre, le comité central fait le point des mesures prises en matière d'intégration dans l'enseignement des enfants handicapés.

Bien que ce point ne fasse pas l'objet d'une décision, on peut relever très brièvement les tendances suivantes:

— les possibilités d'intégration dans les classes dites «normales» sont fonction du degré de handicap, de la qualité de la formation du corps enseignant et de l'importance de l'effectif;
— l'intégration «à tout prix» ne constitue pas forcément une bonne solution. Les classes spéciales, voire les institutions spécialisées doivent demeurer pour prendre en charge certains enfants;
— en revanche, il faut éviter de créer des classes «dépotoires» où l'on place les enfants qui ne présentent pas un handicap justifiant une telle mesure. Cette tendance, semble-t-il très répandue il y a quelques années, est en régression;
— la notion de handicap et par conséquent les définitions qui peuvent en découler sont fonction du système scolaire. Une large intégration ne peut se pratiquer qu'avec l'introduction des notions «d'exigences différenciées et de grande souplesse du programme»;
— avant une quelconque décision, il convient d'étudier très soigneusement toutes les possibilités et déterminer le cheminement le plus favorable à l'enfant.

Congé syndical

Le comité central prend connaissance d'un intéressant document émanant de la commission SPR «Statut de l'enseignant». On y trouve notamment un résumé des situations cantonales en la matière et une série de nuances sur les types de congé. Ce document est destiné aux sections cantonales et doit les aider dans leurs tractations avec les autorités.

Radio

L'exécutif SPR désigne ses représentants aux émissions «Portes ouvertes sur l'école» du premier semestre 1980.

En outre, il débat largement du thème de la prochaine émission consacrée au surmenage scolaire. De ce débat fort intéressant, il ressort les éléments suivants:

— l'écolier, même primaire, travaille trop à l'heure actuelle;
— cette surcharge provient des nouveaux programmes, mal harmonisés horizontalement et des missions éducatives diverses que l'on a de plus en plus tendance à confier à l'école;
— les transports scolaires, les devoirs à domicile viennent dans certains cas aggraver cette situation;
— les normes de « fatigabilité » établies par certains médecins français et danois sont actuellement largement dépassées, notamment dans les cantons où l'horaire scolaire est très important;
— dans toute tentative de réduction de cet horaire scolaire, il faut veiller à réellement diminuer le programme et éviter de résoudre le problème par une augmentation du rythme de travail.

Economie familiale

Le comité central fait le point à la suite des forums organisés à l'intention des maîtresses d'économie familiale. Un premier projet de déclaration fait l'objet de la discussion de ce jour. Relevons en bref que l'exécutif SPR soutient les revendications de ces maîtresses ayant pour but de défendre leur place de travail et leur recherche d'une meilleure formation. Il souhaite par ailleurs que le débat soit repris sur le problème de la complémentarité du maître généraliste et du maître spécial.

FB

Voir à ce propos la déclaration qui suit.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 **VESENAZ/GE.** Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 **COLLONGE-BELLERIVE/GE.** Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 **LAUSANNE.**

Déclaration à propos des maîtresses d'économie familiale

La SPR ayant organisé plusieurs forums réunissant les maîtresses d'économie familiale de Romandie constate que l'enseignement d'économie familiale est actuellement menacé. Cette constatation s'appuie sur les faits suivants:

a) Le capital horaire dévolu à cet enseignement est généralement en constante régression.
b) Ce type d'enseignement est l'objet de l'incompréhension du public, résultat d'une mauvaise information qui ne tient pas compte de l'évolution de cet enseignement.
c) Le développement de la technologie a eu pour conséquence la disparition des traditions ménagères aussi bien qu'artisanales.
d) Le dénigrement plus ou moins conscient des compétences ménagères est basé sur une adhésion à une société de gaspillage.
e) Les attaques dont est l'objet l'enseignement d'économie familiale sont dues pour une part au caractère discriminatoire des cours, puisque seules les jeunes filles y sont généralement astreintes.
f) Les dispositions réglementaires prévoyant des cours d'enseignement ménager obligatoires pour les seules sections non gymnasiales dévalorisent cette discipline.

En opposition avec les faits susmentionnés, la SPR prend en considération les éléments suivants:

— L'enseignement de l'économie familiale est très complet puisqu'il comprend des cours de cuisine, d'hygiène alimentaire, de gestion, d'éducation à l'achat, de droit, de connaissance et d'entretien des textiles, de connaissance de l'habitat (agencement, connaissance des matériaux), d'hygiène.
— L'évolution des mœurs, les interrogations que pose en particulier la jeunesse sur la famille n'empêchent pas que toutes les sociétés restent basées sur « la cellule familiale » prise au sens large du terme. Ces transformations impliquent la nécessité pour chacun, garçon ou fille, de faire face aux réalités pratiques que doit affronter un jeune adulte: être à la fois un citoyen responsable mais aussi un homme ou une femme capable de résoudre les problèmes de la vie courante, qu'il vive en famille ou choisisse une voie différente.
— Les savoir-faire familiaux n'étant généralement plus transmis à la suite de l'évolution même de la vie actuelle, il importe qu'un enseignement d'économie familiale les remplace.
— Malgré les commodités qui sont offertes sur le marché des arts ménagers, les compétences en économie ménagère sont d'autant plus nécessaires qu'elles permettent de freiner le gaspillage, le « consumérisme » et favorisent une attitude responsable face au problème du choix.
— L'influence d'une saine nutrition sur la santé n'est pas à démontrer. Il convient donc de former des femmes et des hommes capables de choisir leur alimentation aussi bien à domicile qu'au snack-bar.
— Un net besoin de reconstituer un capital de compétences domestiques se manifeste. De nombreux économistes estiment qu'il représente une richesse potentielle insoupçonnée et surtout la possibilité de revenir à une meilleure gestion des ressources naturelles dont on sait qu'elles ne sont pas illimitées.
— Du point de vue psychologique, on remarquera aussi que la maîtrise des techniques sur lesquelles repose notre confort quotidien contient un pouvoir libérateur et donne à l'individu sa pleine autonomie.

Sur la base de ces considérations et vu la valeur éducative de l'enseignement de l'économie familiale, la SPR demande:

1) Que tout soit entrepris pour revaloriser cet enseignement (mise à jour permanente des programmes et informations du public).
2) Qu'une reconsidération globale des programmes soit entreprise pour que l'ensemble des degrés supérieurs et des sections de la scolarité obligatoire bénéficie d'un enseignement d'économie familiale sans alourdissement du statut horaire des écoliers.
3) L'ouverture généralisée de cours mixtes d'économie familiale.
4) Une harmonisation des programmes cadres et des moyens d'enseignement sur le plan romand.

Au niveau des conditions de travail des enseignantes d'économie familiale, la SPR appuie sans réserve les revendications portant sur:

5) Un statut fixe, officiel et sans discrimination d'état civil pour les enseignants (garantie de l'emploi).
6) L'amélioration de la formation de base des maîtresses d'économie familiale.
7) L'organisation de cours spécifiques pour les formateurs d'enseignantes d'économie familiale.
8) Des facilités d'échanges intercantonaux en matière de cours de perfectionnement.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Echelle des valeurs

Il n'est guère de réforme qui ne suppose, au préalable, une interrogation à propos des finalités de l'école; voyez l'introduction d'une deuxième langue à l'école primaire: pour apaiser les inquiétudes des enseignants, on leur a promis d'examiner la situation globale de l'école élémentaire d'où le projet SIPRI, dont l'une des commissions aura pour tâche redoutable: «L'étude des objectifs d'enseignement: buts et réalités» (voir «Educateur» N° 35, p. 63).

Qu'on ne s'y trompe cependant pas! Il ne s'agit pas de l'étude des objectifs ultimes de l'école car cela relèverait de la politique, domaine réservé aux professionnels de la chose: députés, parlementaires, chefs de départements... SIPRI précise tout de suite qu'il s'agira d'une étude comparative des objectifs tels qu'ils apparaissent dans les plans d'études. Nous voilà rassurés.

Les finalités, en effet, sont choses sérieuses; elles font partie des fondements de l'Etat. Il n'est pas d'Etat sans Constitution, pas de Constitution sans un ou plusieurs articles consacrés aux buts de l'école; on ne saurait laisser à la libre interprétation de chacun un domaine aussi important que l'enseignement.

Ainsi, s'il m'était donné d'être à la tête d'un Etat, à la suite d'un quelconque putsch, ce qui, chacun le sait, n'est possible qu'en Amérique latine ou dans d'autres régions fort éloignées de nos frontières, je fixerais au plus vite la mission de l'école et je ne résisterais pas à la tentation de décréter son absolue obédience à l'égard de mon projet de société. De plus, détenteur du pouvoir absolu, je ne manquerais pas de faire contrôler rigoureusement et régulièrement l'activité des enseignants: j'appliquerais impitoyablement le «Berufsverbot» aux déviationnistes et réfractaires de tous ordres.

Tout ceci, évidemment, est impensable dans un régime démocratique, Dieu merci! Les articles de lois consacrés aux finalités de l'école ont une toute autre teneur sous nos latitudes. On y évoque volontiers l'autonomie de la personne, le sens des responsabilités, l'esprit critique, la participation à la vie sociale, les libertés individuelles, l'altruisme... Ce n'est que logique: sans ces multiples qualités individuelles, la démocratie aurait quelque peine à survivre. On doit y veiller jalousement.

Ces finalités sont tellement présentes à l'esprit de chacun qu'il n'est guère besoin de les rappeler constamment. On estime généralement inopportun de les remettre en question. C'est pourquoi on peut s'occuper efficacement de programmes, de structures scolaires, de l'introduction d'une langue II, etc.

L'on fait, par ailleurs, entière confiance au corps enseignant et il ne viendrait à l'idée de personne de chercher à savoir comment, dans nos classes, on s'efforce d'atteindre ces objectifs. On se demandera plutôt s'il faut continuer à imposer le samedi matin à nos élèves, s'ils savent encore rendre la monnaie et conjuguer le verbe ficeler, s'il convient de maintenir les prix, si...

Heureux pays! chacun sait qu'enseigner l'allemand, la mathématique, l'environnement ou le ski, c'est viser par surcroît l'épanouissement des qualités humaines, fondements d'une saine démocratie.

On comprend dès lors mieux que les enseignants qui, chez nous, mettent au premier plan de leurs préoccupations, la réalisation directe des finalités ultimes inscrites dans nos lois, perdent quelque peu leur temps et celui de leurs élèves. Il est logique qu'ils soient les plus vulnérables, ceux dont on se demande s'ils ne seraient pas plus efficaces ailleurs. Certes, il n'est pas question de décréter à leur égard une quelconque interdiction d'enseigner; les nostalgiques d'un pouvoir absolu à la Khomeiny sont encore l'exception. Mais...

Une question encore! Sommes-nous bien persuadés que notre démocratie fonctionne si bien que cela?

R.G.

INSTITUT ROMAND DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUES - NEUCHÂTEL

Mises au concours

Le titulaire ayant demandé de bénéficier de ses droits à la retraite, le poste de

CHEF DU SERVICE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

est mis au concours

Exigences:
- pratique en responsabilité de l'enseignement dans un canton romand;
- qualités d'animateur et d'administrateur (création de groupes de travail; coordination; contrôle);
- don d'initiative;
- intérêt pour le développement des moyens d'enseignement, des moyens d'apprentissage et des méthodes pédagogiques;
- connaissance de la coordination et de l'innovation scolaires en Suisse romande;
- connaissance requise de l'allemand;
- connaissance de l'anglais souhaitée.

Traitement: selon les qualifications et l'expérience.

Entrée en fonctions: 1er octobre 1980.

Un nouveau poste:

COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE EN FRANÇAIS

est mis en coucours

Exigences:
- pratique en responsabilité de l'enseignement, primaire de préférence;
- formation en psychopédagogie du français, ou en psycholinguistique, ou en linguistique (niveau licence), ou encore pratique attestant une maîtrise dans ces domaines;
- connaissance du plan d'études et de la méthodologie romande du français;
- connaissance de la coordination et de l'innovation scolaires en Suisse romande.

Fonctions:
- participation à l'observation de l'introduction de l'enseignement renouvelé du français en Suisse romande;
- appui offert aux cantons en matière de formation.

Traitement: selon les qualifications et l'expérience.

Entrée en fonctions: été 1980.

Remarque: ce poste est à mi-temps.

Renseignements: peuvent être demandés à la Direction de l'IRDP, (tél. 038/24 41 91).

Postulations: sont à adresser, accompagnées d'un curriculum vitae, de copies de certificats et d'une photographie, **avant le 7 janvier 1980,** à M. Jacques-A. Tschoumy, directeur de l'IRDP, 43, Faubourg de l'Hôpital, **2000 Neuchâtel.**

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie?

Situation à la dernière rentrée scolaire

Si tous les enseignants en droit de postuler étaient désireux d'être nommés, il manquerait environ 150 postes à disposition pour les satisfaire tous. Indubitablement, il existe **une pléthore de brevetés.** *Précisons tout de suite qu'elle n'est heureusement que théorique.*

*En fait, les choses se présentent de manière tout à fait différente. C'est bien plutôt d'***une pénurie de remplaçants** *qu'il faut parler.*

Voyons d'un peu plus près:

- *le gonflement de l'effectif annuel des élèves dû au changement de régime scolaire (volées de 13 mois pour abaisser progressivement de six mois le début de l'obligation de fréquenter l'école) n'a pas fini de faire sentir ses effets. Il atteint actuellement les grands élèves et entraîne l'ouverture de nouvelles classes;*
- *les recyclages restent importants, en particulier chez les maîtresses enfantines et du degré inférieur ainsi que chez les maîtres des classes supérieures, sans oublier les «rattrapages» nécessaires aux enseignants appelés à tenir une classe sans y avoir été préparés;*
- *les demandes de congé de longue durée sont de plus en plus nombreuses, celles consécutives à une maternité entre autres; ainsi le département, fidèle à une politique d'ouverture dans ce domaine, a accordé 67 congés d'une année contre 40 l'an dernier;*
- *service militaire, maladie et accidents, formations complémentaires, maternité, sont aussi à l'origine d'absences plus ou moins prévisibles.*

Pour assurer la tenue sans solution de continuité de toutes les classes, cela exige à l'évidence **un corps important de remplaçants.** *Ainsi, à la rentrée scolaire de cet été, le département disposait de 500 personnes toutes en place, nombre qui varie évidemment tout au long des mois. En principe, les brevetés se sont tous vu attribuer des postes sans titulaires nommés. Les recyclages ont exigé de faire appel aux normaliens; enfin, des remplacements de longue durée ont nécessité l'engagement de collègues des cantons voisins: Jura et Valais. N'est-ce pas une raison nouvelle d'introduire des programmes communs à toute la Suisse romande?*

En conclusion, nous constatons que **la situation vaudoise n'a guère évolué:** *pléthore de brevetés en légère augmentation de même que la pénurie de remplaçants. La question du statut des enseignants qualifiés appelés à assumer des remplacements par monts et par vaux sans toutes les garanties du statut du personnel ni même simplement celle de conserver un emploi reste posée.*

Le comité cantonal reste vigilant; il souhaite en particulier être consulté si **le droit à la formation et celui à un emploi** *devait poser un problème dans le cadre de la nouvelle formation.*

Monique S.

Le billet du président

Lors du dernier Congrès SPV, j'affirmais que les temps à venir auront une importance cardinale pour tous les enseignants et par voie de conséquence pour les associations professionnelles et syndicats d'enseignants. Nous sommes entrés maintenant dans cette époque que je qualifierais d'époque «charnière», et le comité cantonal SPV fort de ses responsabilités aborde les nombreux problèmes qui se posent à nous tous en ayant la conviction de servir l'intérêt des instituteurs et des institutrices de ce canton. Je mentionne ces problèmes dans l'ordre chronologique de leur étude, me limitant pour cette chronique aux plus importants.

LE STATUT HORAIRE DE L'ENSEIGNANT

Voilà trois ans que l'on parle de ce statut; après différentes études faites par diverses commissions et groupes de travail, nous devons maintenant faire des propositions au DIPC, puisque celui-ci consulte les comités des associations professionnelles. Le CC s'est adjoint une commission consultative, et avec ces collègues qui représentent tous les degrés de l'enseignement, il a mis au point une grille horaire pour les élèves et les enseignants. Sachez que nous avons pris comme postulats de base la semaine de cinq jours, la période de quarante minutes et l'égalité de traitement horaire avec nos collègues du secondaire pour les mêmes années d'enseignement.

LA SEMAINE DE 5 JOURS

L'AD SPV, il y a une année, avait demandé au CC de faire tout son possible pour que ce problème soit repris après le vote négatif (de peu il est vrai) du Grand Conseil. C'est chose faite; un comité de lancement d'une initiative pour l'introduction de la semaine de 5 jours dans les écoles publiques du canton de Vaud est constitué. Le lancement de cette initiative est fait ou en passe de l'être et le CC suit les choses de près. Je compte sur l'ensemble des collègues afin de battre un record dans la récolte des signatures; ceci est très important parce que le résultat probable d'une telle action dépasse le simple cadre du statut horaire de l'élève.

LA RÉFORME DE STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE

Une quantité de sous-groupes de travail élaborent, planifient, construisent l'école vaudoise de demain, afin de mettre en forme ce qui sera débattu sur la place publique.

Dès le début de l'année prochaine, les associations professionnelles seront consultées sur des textes et des projets précis. Nous devrons alors sérieusement négocier afin de promouvoir nos thèses en la matière:

— retarder la sélection à la fin de la 6e année;
— supprimer les examens de sélection et instaurer un cycle d'observation;
— permettre une plus grande perméabilité dans les années terminales.

Ici aussi, nous entamons la même procédure que pour le statut horaire. Le CC sera aidé par une commission consultative composée de collègues de tous les niveaux et de toutes les régions du canton.

Mais ce procédé ne suffit pas; si l'on veut être représentatif, il est indispensable que chaque section participe à la défense de nos thèses et mette sur pied un groupe de travail.

LE STATUT FINANCIER DE L'ENSEIGNEMENT

Ce problème n'échappe pas à l'attention du CC. Il a mis en route une procédure de consultation pour être en mesure de présenter en temps utile des revendications qui auront été adoptées au sein de la SPV. J'y reviendrai dans un prochain billet.

Michel Gaudard

AVEPS

Aux amateurs de ski de fond - ski en famille

Chapelle des Bois: petit village français à la frontière suisse (Risoud). Relief et climat typiquement nordiques. 70 km de pistes tracées et entretenues. Enseignement par des moniteurs diplômés d'Etat.

Stage: du mercredi 2 janvier en fin d'après-midi au samedi 5 janvier 1980 en fin d'après-midi.

Prix: 435 francs français comprenant:
- carte ANCEFSF,
- hébergement en chambres de 4 à 6 lits (chambres à 2 lits avec supplément),
- restauration soignée,
- enseignement du ski de fond **pour tous les niveaux**,
- accès à toutes les pistes tracées en boucles de 2, 3, 5, 8, 10 et 15 km,
- équipement complet, farts,
- animation des soirées,
- miniclub pour enfants de 2 à 5 ans.

Réductions: pour enfants, familles de plus de 3 enfants, pour ceux qui utilisent leur propre matériel.

Renseignements et inscriptions: par écrit chez: Henri Clot, instituteur, Chantavril 3, 1260 NYON, tél. 022/61 94 69.

Profitez de cette offre exceptionnelle. Le stage 78-79 a connu un grand succès. Cette année il y a davantage de places mais les premiers inscrits seront les premiers servis.

Le chef technique hiver:
P.A. Mérinat

Ski première neige hiver 79-80

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à ski les 15 et 16 décembre 1979. Ce cours a pour but une révision de la technique, une remise en condition personnelle. Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Profitez d'une bonne remise en jambes au seuil de la saison d'hiver 79-80.

Coût, tout compris: membre AVEPS Fr. 60.—
non membre Fr. 65.—

Renseignements et inscriptions jusqu'au 10 décembre 1979 auprès de Jacques Montangero, Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle. Tél. (025) 26 11 41.

Ski stations - ski de printemps - ski excursions

Ski station SAINT-MORITZ

Dates: du 7 au 13 avril 1980.

6 jours en pension complète à l'Hôtel la Margna (1re catégorie).

Ski alpin: sous la conduite d'instructeurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corvigliy, Piz Nair, Sils, Corvatsch, Diavolezza, Lagalb, etc.

Forfait complet: Fr. 480.—.

Ski de fond: sous conduite de moniteurs ou librement sur tout le plateau de la Haute-Engadine, possibilités infinies.

Forfait complet: Fr. 400.—.

Renseignements et inscriptions: Pierre Rheiner, Côtes de Bochat 24, 1093 La Conversion.

Ski station ZERMATT

Dates: du dimanche 30 mars au Vendredi-Saint 4 avril 1980.

6 jours en demi-pension avec remontées mécaniques.

Prix de base: Fr. 400.—.

L'augmentation de ce prix de base est motivée par 2 facteurs:

1) Le prix des chambres a augmenté car nous tombons sur une semaine de tarif «haute saison».
2) Le prix de l'abonnement a légèrement augmenté car nous bénéficions de la nouvelle installation Trockener Steg - Petit-Cervin (3900 m) la plus haute d'Europe.

D'autre part nous attirons votre attention sur le nombre un peu plus limité de chambres à 2 lits, avec bains (inscrivez-vous rapidement) et des dates inhabituelles: du dimanche 30 mars au Vendredi-Saint 4 avril.

Renseignements et inscriptions par écrit: P.-A. Bichsel, 1041 Brétigny/Morrens.

Ski station VAL-D'ISÈRE

Les vacances scolaires françaises tombant en même temps que les vacances scolaires vaudoises, l'hôtel qui nous recevait d'habitude ne peut, pour 1980, mettre des chambres à disposition; priorité à la clientèle française.

Cette semaine de ski station est reportée au printemps 1981.

Ski excursions SAAS-FEE

Dates: du dimanche 30 mars au Vendredi-Saint 4 avril 1980.

6 jours à la cabane Britannia avec possibilités, en cas de beau temps, d'excursions dans le massif alpin de la région ou, par conditions défavorables, ski sur les pistes de Felskinn, Langefluh, etc.

Prix de base: environ Fr. 400.— y compris logement cabane et guide durant toute la semaine.

Renseignements et inscriptions: Olivier Correvon, rue Yverdon 29, 1530 Payerne.

Nous vous encourageons vivement à skier en groupe afin de profiter des connaissances (pistes, bistrots sympathiques, etc.) et des compétences des moniteurs AVEPS. *Le comité*

AVMCO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association vaudoise des maîtres de classes à option, mercredi 5 décembre 1979, à 14 heures, Restaurant du Stand de Vernand.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport du caissier.
3. Rapport du président.
4. Rapport de la commission du classeur de lecture.
5. Rapport sur le futur français rénové.
6. Elections statutaires.
7. Divers et propositions individuelles.

Exposition

HUILES DE DANIEL FLUCK

à la Galerie de l'Athénée, du 11 au 27 octobre 1979.

A travers ces paysages bien vaudois, l'artiste nous emmène dans son univers. Le cycle des saisons n'échappe pas à celui qui a pris pied dans sa terre. Longue promenade dans le silence le long des champs de blé qui ondoient sous le vent ou attente nostalgique sur le quai d'un port désertique. Sous un ciel violacé, la campagne s'étire en pente douce jusqu'au lac, coupée çà et là par quelques futaies. L'œil curieux découvre l'équilibre parfait d'un petit village sous la neige, où le temps semble s'être arrêté.

Sortant de la brume et à peine esquissés, quelques personnages traités en silhouette apparaissent dans l'œuvre de Daniel Fluck.

Mais surtout une ambiance sereine qu'il fait bon retrouver.

D. Gilliard.

WWF

La modification des biotopes et la dispersion à grande échelle de substances chimiques nocives sont les principales causes de la régression de certaines espèces animales. La loutre, le torcol, la chevêche, la rainette, l'apollon et le cerf-volant sont quelques-unes des plus menacées chez nous.

Quelle est la situation actuelle, quels sont les efforts en cours ou à envisager pour éviter de regrettables disparitions?

COURS D'HIVER

Samedi 9 février 1980: protection des mammifères, par M. Guy Berthoud, biologiste à Yverdon.

Samedi 16 février 1980: protection des oiseaux, par M. Michel Antoniazza, biologiste à Yvonand.

Samedi 23 février 1980: protection des insectes, par M. Albert Sermet, entomologiste, Yverdon.

Samedi 1er mars 1980: protection des reptiles et des batraciens, par M. Guy Berthoud, biologiste à Yverdon.

A chaque fois: excursion facultative le matin (de 9 h. à 11 h. 30), cours en salle l'après-midi (de 14 h. à 17 h. env.).

Prix: le sujet isolé Fr. 20.— (Fr. 15.— sans l'excursion), abonnement pour l'ensemble du cours Fr. 60.— (Fr. 45.— sans les excursions).

Inscription préalable nécessaire (nombre de participants limité), tous les cours ont lieu au Centre WWF.

Renseignements et inscriptions:

Centre suisse Education-Environnement romand, avenue de l'Hippodrome 19, 1400 Yverdon, tél. (024) 21 44 76.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, **1844 Villeneuve. Tel. (021) 60 12 09.**

GENEVE

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore-pénurie?

La situation de l'école genevoise est satisfaisante actuellement: pour l'année 1979-1980 aucun enseignant n'est resté sans travail et les mesures diverses d'encadrement pédagogique ont pu être dans l'ensemble mises en place.

Sérénité donc, mais de quelle durée?

Chaque année le mouvement du personnel fait apparaître un déficit de 50 personnes en moyenne. (Différence entre le nombre de départs, congés, retraites et celui des arrivées de nouveaux brevetés.)

En juin 1980 les collègues frais émoulus des études pédagogiques seront au nombre de 38. Manqueront donc 12 titulaires de classes qu'il faudra bien trouver quelque part!

On se souviendra des pressions faites par le législatif ces dernières années pour limiter le contingent à l'entrée aux études pédagogiques:

volée 1977-1980, 50 candidats, dont **38** *encore en course,*
volée 1978-1981, 40 candidats, dont **31** *encore en course.*

La rentrée 1980 sera difficile. Il faudra «récupérer» 12 postes quelque part, probablement parmi les mi-temps. En 1981, situation encore plus tendue puisque nous enregistrerons 20 postes non pourvus.

L'opinion qui a prévalu lors de la fixation des contingents, basée sur un réflexe d'économie de bouts de chandelles apparaît aujourd'hui dans toute son inadéquation: 600 élèves de moins par an ce n'est **que 2 à 3 élèves de moins par école...**

C'est un calcul par trop simpliste qui consiste à diviser 600 par 25 (effectif moyen d'une classe) pour obtenir 24 enseignants de trop et sabrer dans le contingent des candidats.

Pénurie en 1980? Peut-être, si nous maintenons l'acquis pédagogique. Peut-être pas, si nous réussissons à harmoniser «moins de maîtres et autant d'élèves»...

On peut aussi augmenter les effectifs, supprimer des mi-temps ou faire tenir des classes par des candidats...

Que celui qui a la solution nous fasse signe! Mais Genève va vers une pénurie larvée.

lu.

SPG, tu te déjuges

Aux 400 maîtres et maîtresses primaires qui, le 12 février dernier à l'aula de l'Université, ont voté la SUPPRESSION DES PRIX (... et à toutes les maîtresses enfantines qui se sont engagées à les soutenir dans leur revendication):

AVEZ-VOUS DÉJÀ RECUEILLI LES 20 SIGNATURES (4 listes!) QUI PERMETTRONT À L'INITIATIVE D'ABOUTIR LARGEMENT?

Ou préférez-vous donner raison à ceux qui, dans l'opinion publique ou ailleurs, affirment:

— que la SPG est incapable d'atteindre un objectif qu'elle s'est fixé,
— que les prix scolaires sont solidement ancrés dans notre société genevoise.

Paul Dunner.

N. B.: Il n'est pas interdit aux collègues qui n'étaient pas présents à l'assemblée de remplir les deux listes qu'ils ont reçues dans les derniers envois de la SPG!

Il était une fois...

Que de fois n'avez-vous pas entendu ou lu ce début de phrase. Qu'importe, c'est si beau un conte de fée!

Imaginez une grande famille, très nombreuse et très disséminée dont tous les membres se connaissent somme toute assez mal. Il est vrai que la famille depuis quelques années a beaucoup grandi, que les jeunes à peine sortis de la maison-mère ignorent souvent ce qu'ont vécu leurs aînés, que les plus vieux se rient des changements répétés qui ont marqué leur carrière, que certaines tantes plus âgées regardent avec perplexité le nouvel horaire de travail (quatre matins et un petit quelque chose) de leurs nièces, que deux cousins ne savent plus aujourd'hui ce qui les lient encore, bref particularisme et individualisme caractérisent cette grande famille.

Imaginez maintenant un instant que les très nombreux membres de la famille désirent une fois tous se retrouver autour des membres dirigeants, à qui ils ont confié la gestion de leurs biens et la défense de leurs intérêts. Impossible de trouver une salle assez grande... Impossible de trouver une date qui convienne à tous... Impossible d'organiser une discussion acceptable entre tous... Impossible enfin de réunir chacun!

Ces problèmes, ce sont un peu ceux de la SPG, particulièrement des membres du comité qui ont éprouvé le sentiment de ne pouvoir rencontrer les 1400 membres de la grande famille SPG. Aussi, plutôt que de demander à tous nos membres de venir à une réunion pour discuter avec le comité, il nous a paru plus facile de demander aux 15 membres du comité de se déplacer sur les lieux de travail des membres SPG. C'est pourquoi, comme promis en début d'année, nous allons tenter l'expérience **d'un essaimage** (du nom du phénomène qui pousse les abeilles à quitter la ruche) qui aura les caractéristiques suivantes (à titre d'essai):

— dans la semaine du 21 au 26 janvier 1980;
— 2 membres du comité rencontreront les **correspondants de bâtiments** d'un groupe d'école désigné (voir liste ci-dessous);
— les rencontres auront lieu de 16 h. 30 à 17 h. 30 (environ) autour d'un verre.

Les convocations (avec date, lieu, ordre du jour) parviendront aux intéressés début janvier.

Les contacts base-comité, l'essaimage: une solution heureuse? (pas la seule, mais il faut l'essayer). A vous de nous le dire, merci d'avance.

Au nom du comité:
Yves Delieutraz.

LISTE DES GROUPES DE CORRESPONDANTS DE BÂTIMENTS

Groupe 1: ville de Genève.

Beaulieu / Budé / Cayla / Ch-Giron / Charmilles / Crêts / Cropettes / Devin-du-Village / Franchises / Geisendorf / Liotard / St-Jean / Sécheron / Trembley / Vieusseux.

Groupe 2: ville de Genève (+ Boveau).

Pâquis-Centre / Seujet / Allobroges / Carl-Vogt / Jonction / Hugo-de-Senger / Mail / Minoteries / Roseraie + Boveau-sur-Corbeyrier.

Groupe 3: ville de Genève.

Allières / Bertrand / Contamines / Crêts-de-Champel / Dumas / Eaux-Vives / F. Hodler / St-Antoine / Micheli du Crest / Montchoisy / Roches / 31 Décembre / Vollandes.

Groupe 4: Lancy.

Bachet-de-Pesay / Caroline / Cérésole / En Sauvy / Gd-Lancy / Pt-Lancy / Morgines / Palettes / Tivoli.

Groupe 5: Vernier.

Aïre-Avanchet-Jura / Avanchet-Salève / Balexert / Châtelaine / Libellules / Lignon I, II, III / Vernier Place-Ranches.

Groupe 6: Onex et Confignon.

Confignon / Bois Carrien / Bosson / François-Chavaz / Gros-Chêne / Onex-Parc / Racettes / Tattes / Onex-Village.

Groupe 7: Carouge et alentours.

Jacques-Dalphin / Montfalcon / Pervenches / Promenades / Tours / Val d'Arve / La Bossenaz / Compesières / Perly / Troinex / Veyrier / Pinchat.

Groupe 8: Bernex et Champagne.

Bernex I, II / Lully / Aire-la-Ville / Avully / Gennecy / Sézegnin / Athénaz / Cartigny / Chancy / Laconnex / Soral.

Groupe 9: Meyrin et Mandement.

Bellavista / Belletour / Boudines / Champs-Frechets / Cointrin / Golette / Livron / Vernes / Meyrin-Village / Satigny / Russin / Dardagny / La Plaine.

Groupe 10: «les 3 Chêne».

Belvédère / Chêne-Bougeries / Conches / Gradelle / Grange-Canal / Montagne / Chêne-Bourg / de Haller / Petit-Senn / Plateau / Adrien-Jeandin / Fossard / Marcelly / Pont-Bochet / Tronchet.

Groupe 11: «Arve et Lac».

Anières / Choulex / Collonge-Bellerive / Cologny / Corsier / Gy / Hermance / Jussy / Meinier / Presinge / Puplinge / Vandœuvres.

Groupe 12: «rive droite du lac».

Bellevue / Céligny / Collex / Genthod / Pregny / Chambésy / Grand-Saconnex-Mairie / Grand-Saconnex-Place / Grand-Saconnex-Tour / Grand-Saconnex-Village / Choiseul / Courvoisier / Lachenal / Montfleury.

Groupe 13: ens. discipline spéciale.

Représentants de: SRP - maîtres de gym. - maîtres de rythmique - FAPSE - maîtresses de couture - environnement - maîtres de dessin et activités créatrices - maîtres de musique - SRS - AMP (méthodologues).

Groupe 14: Secteur SMP: institutions et pédagogie curative.

Bougeries - Charmilles - Clairival - Conches - Eole - Evaux - Gourgas - Montbrillant - Necker - Pallanterie - Roseraie - Petite-Ourse - Pinchat - Rippe - Servette - Thônex.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie?

Dans l'enseignement primaire

Situations comparées de 1977 à 1979

	Nombre de classes	*Nombre de postes*		*Nombre total de titulaires*
		à plein temps	*à mi-temps*	
1977/78	*580*	*564*	*32*	*596*
1978/79	*568*	*545*	*46*	*591*
1979/80	*560*	*529*	*62*	*591*

Dans la mesure du possible, les démarches entreprises par le DIP dans tout le canton ont abouti au maintien de 560 classes (— 9 + 1). Les «duos» semblent connaître une grande vogue: 62 collègues, essentiellement féminines (!) ont choisi cette possibilité. 31 classes sont ainsi des classes «à deux têtes».

Reconnaissons qu'il y aurait théoriquement 31 collègues de plus sans emploi annuel dans l'enseignement si ce remède miracle n'avait été proposé au Grand Conseil.

Pour vingt classes fermées, 7 postes ont «disparu». Il ne faut pas oublier que le nombre de postes à plein temps englobe les maîtres spéciaux engagés dans l'enseignement primaire.

Ce taux de 3,5 % de diminution du nombre de classes est cependant non négligeable, bien qu'il soit calculé sur deux ans.

Pour les brevetés de l'Ecole normale de la volée 1977-1979, la situation est la suivante:

	Hommes	*Femmes*	*Total*
Effectif	*13*	*30*	*43*
— ont obtenu le certificat pédagogique	*13*	*29*	*42*
— renoncent à enseigner	*3*	*1*	*4*
— enseignent à l'école primaire	*4*	*16*	*20*
— enseignent à l'école secondaire	*4*	*4*	*8*
— sans poste, mais assurent des remplacements, ou fonctionnent comme maîtres assistants	*2*	*8*	*10*

Ces données, extraites du Bulletin du DIP, se sont légèrement modifiées entre septembre et novembre 1979: actuellement, deux institutrices sont encore sans emploi annuel ainsi que deux instituteurs dont l'un entrera en fonctions en janvier 1980. Sensible amélioration.

Tous les brevetés de la volée 1976-1978 ont trouvé un emploi annuel.

Dans l'enseignement secondaire

Les attentes des 37 stagiaires de la volée 1978-1979 sont réalisées au mieux, bien qu'au moment de leur inscription les candidats sont formellement informés que si le droit à la formation leur est assuré celui de l'emploi ne leur est pas garanti, surtout dans la conjoncture à venir. Le SES s'efforce toutefois d'assurer un engagement aux stagiaires arrivés au terme de leur formation pédagogique. J.-P. Buri

AUX SECTIONS DU SAE-SPN, PAR MADAME ET MESSIEURS LES PRÉSIDENTS

Recours contre la décision de l'assemblée générale du SAE-SPN relative à la transformation de la Commission d'éducation permanente

Madame et Messieurs les présidents, chers collègues,

Nous tenons à vous communiquer, concernant une affaire qui prend de graves proportions, les précisions suivantes qui vous permettront de vous préparer à la prochaine assemblée extraordinaire du mercredi 12 décembre 1979.

1. L'avis de droit, dont chaque président de section a reçu photocopie, vous a appris que **la décision prise le 9 mai 1979 concernant la transformation de la Commission EP pouvait être déclarée «annulée» ou «annulable».** Le cas devait être tranché, le 8 novembre dernier, par le tribunal civil.
2. Le comité central, soucieux d'éviter que cette affaire ne soit jetée en pâture à l'opinion publique, a demandé à la partie recourante **de renoncer à son intervention projetée auprès du tribunal contre la garantie formelle qu'une assemblée extraordinaire serait convoquée pour examiner la question litigieuse et prendre une décision selon les exigences de la légalité.**
3. La convocation de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre prochain n'est pas, nous le soulignons, la conséquence de pressions ou de manœuvres. Elle répond à **la nécessité de l'ordre légal** qui nous oblige à en observer strictement les règles; elle répond surtout **aux exigences morales** qui nous imposent le devoir de placer tous nos membres devant une très grave décision après leur avoir donné la possibilité d'y réfléchir et d'en supputer les avantages, les inconvénients et même les risques.
4. **Propositions individuelles:**
   a) 15 membres de la section de Boudry et 19 membres de la section de Neuchâtel demandent **la démission en bloc du comité central;**
   b) 21 membres de la section de Boudry proposent que l'assemblée extraordinaire **traite exclusivement les modalités d'application** de la décision du 9 mai 1979 concernant la collaboration de membres du SNEPP/VPOD et du SAE-SPN au sein de la commission «Education permanente».

Veuillez agréer, Madame et Messieurs les présidents, chers collègues, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Le président du CC:
Gérald Bouquet

Editorial

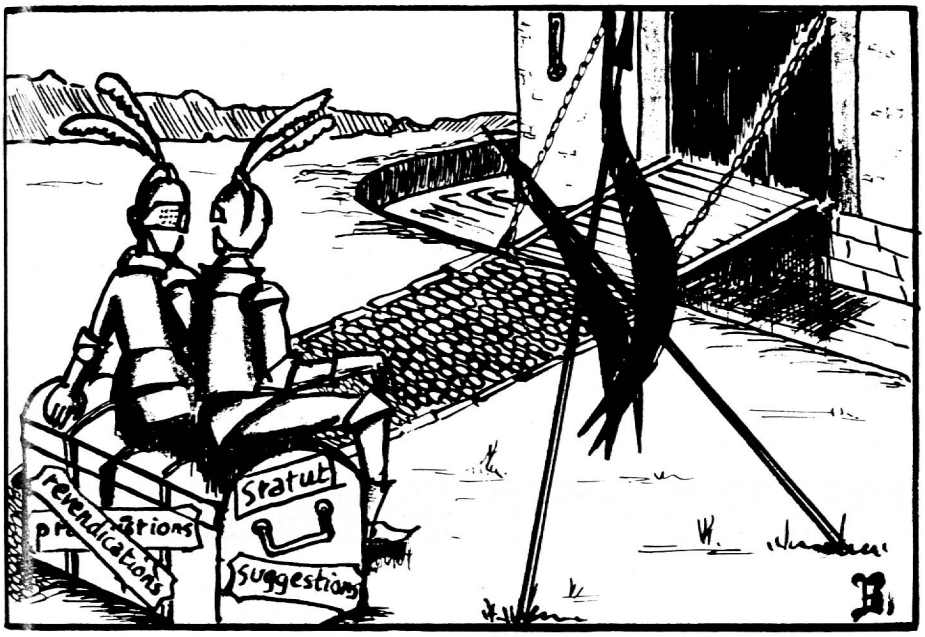

L'équilibre s'est réalisé, les communications se sont rétablies, les opinions sont comparées et «synthétisées», les conclusions les plus convaincantes vont servir aux deux syndicats et s'additionnent même...

Les divergences oubliées de part et d'autre n'apparaissent plus au moment des négociations, même si elles paraissent fondamentales aux yeux de certains, même si ces nuances si importantes semblent être les caractéristiques assurant à chacun sa personnalité...

Il y a certainement d'énormes ressources, beaucoup d'intelligences, de personnalités riches d'une longue expérience pédagogique corporative ou syndicale, tant ici que là. Il y en a encore «en réserve» parmi ceux qui s'abstiennent de prendre position, parmi ceux qui «hésitent». En regroupant, mieux, en coordonnant toute cette énergie «sauvage» et désordonnée, on aurait peine à imaginer les résultats qu'il serait possible d'atteindre.

Un équilibre stable serait avant tout profitable à l'école, à nos élèves. Le DIP lui-même y trouverait son compte: on peut admettre que l'école forme un tout, l'enfant, ses parents, son instituteur et son administrateur. Il est regrettable que dans une république la passerelle de «commandement» se trouve si haute, au-dessus de l'équipage... N'y aurait-il pas tout à gagner à atténuer cette «hiérarchie» quelque peu artificielle? Le respect n'est pas irrémédiablement glacial, une cordialité consciente et agréablement tempérée crée un climat de travail combien plus fructueux de part et d'autre. Mais il est évident que nous devons trouver d'abord nous-mêmes, **parmi nous,** ce fameux dénominateur commun, cesser de croire naïvement que chacun est LE syndicat et l'autre... autre chose! Les enseignants neuchâtelois doivent associer leurs efforts avant de tenter d'imposer lentement une autre manière de concevoir notre **service** dans la société, parmi les gosses de cette république où il fait bon vivre certes mais où le simple fait d'être désigné (par ce bon peuple) à une fonction gouvernante suscite parfois des réflexes qui n'ont plus rien à voir avec le mouvement populaire de mars 1848, mouvement descendu, lui aussi, des Montagnes.

J.-P. Buri

Pour une annonce
dans l'«Educateur»
une seule adresse :
Imprimerie Corbaz S.A.
22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Comité central V

Séance du 16 novembre 1979

Séance consacrée essentiellement à la préparation de l'entrevue accordée par le DIP à notre syndicat mercredi 21 novembre. Au problème, aussi, posé par la rédaction de l'ordre du jour de notre prochaine assemblée extraordinaire du 12 décembre, ordre du jour devant satisfaire à l'acceptation, par le CC de reposer la question de la collaboration avec nos collègues dans le cadre de la commission Education permanente SPN... de telle manière qu'un grand nombre d'institutrices et d'instituteurs se pressent aux portes de CESCOLE le mercredi 12 décembre, en 5 à 7.

Ce devrait être la fête des enseignants décidant dans un enthousiasme serein de prouver à leurs responsables parfois un peu dur d'oreille (!) qu'ils cautionnent ce passage de la phase rouge à la phase verte. Souhaitons qu'on en fasse de même... en d'autres lieux tout aussi atteints de surdité... non inguérissable!

Parmi les affaires courantes, citons le tour de table qui a permis de déterminer les préférences neuchâteloises pour le thème du futur congrès de la SPR.

Ainsi que le mandat à proposer à nos délégués pour l'Assemblée des délégués du 17 novembre, à Yverdon. Mandat concernant l'assainissement des finances de notre journal SPR.

Nous avons aussi pris connaissance de la recommandation de la commission Education permanente **romande** de maintenir un perfectionnement pour les maîtres primaires et préprofessionnels (dans un premier temps) organisé par un seul organisme.

«Le perfectionnement doit s'adresser à l'ensemble du corps enseignant et dépendre d'un seul service; le canton de Vaud et le Jura bernois ont admis et réalisé ce principe.

»Le perfectionnement peut être un moyen privilégié de mettre en contact des enseignants de niveaux différents.

»Du point de vue administratif, une organisation verticale de l'école enfantine au gymnase assure cohérence, efficacité et permet de réduire les coûts.

»Par conséquent, la commission EP-SPR estime opportun d'évoquer ce problème au moment où le DIP neuchâtelois est à la veille d'une décision importante et de faire connaître sa position au comité central de la SPR.»

Si au moment où paraîtront ces lignes **la** décision est déjà prise, nous nous permettrons d'espérer qu'on revienne sur cette option, ainsi que ce fut le cas récemment... pour une autre affaire!

Toujours à ce propos, les inscriptions pour l'action de perfectionnement facultatif (formation continue) 1980, perfectionnement pris moitié sur temps d'école, moitié sur temps «libre» inflige un démenti cinglant à tous ceux qui pourraient reprocher aux enseignants de se consacrer à des activités... «diverses» pendant les heures où ils ne sont pas parmi leurs élèves:

Bulletins d'inscription rentrés:

1979	1978	1977	1976
1068	1061	1014	927

Enseignants ne prenant aucun cours:

1979	1978	1977	1976
352 (— 13 %)*	408	434	428

*par rapport à 1978.

Enseignants prenant un ou deux cours:

1979	1978	1977	1976
469	443	412	342

Enseignants prenant plus de deux cours:

1979	1978	1977	1976
247	210	168	157

Total des demi-journées de cours/personnes:

1079	1978	1977	1976
6104 (+ 23 %)*	4943	4214	3408

*par rapport à 1978.

Le nombre de demi-journées de cours par personnes intéressées au perfectionnement à l'Université atteint le total de 632...

(Ces totaux ne comprennent pas les cours organisés par les diverses associations telles que l'ASA et l'ACNMP.)

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Tout commentaire est «superflu».

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, **2074 Marin.** Tél. (038) 33 15 05.

Asie du Sud-Est

Si vous rêvez de faire autre chose de vos vacances, venez avec nous découvrir deux magnifiques pays en dehors des circuits traditionnels.

Circuits de 17 jours à Java (Fr. 3480.—) ou en Malaisie (Fr. 3220.—) avec demi-pension (suppléments «carburant» inclus).

Vols réguliers Lufthansa et SINGAPORE AIRLINES

Départs 1980: Java: 16 février, 8 mars. Malaisie: 1er février et 4 avril.

L'atelier du voyage c'est aussi la Grèce, l'Egypte, l'Algérie, le Mexique. Demandez notre brochure et de plus amples renseignements à votre agent de voyages.

l'atelier du voyage

LA SPR UNE ET DIVERSE

Situation de l'emploi à l'école primaire

Heureuse amélioration

Alors que les prévisions sur le marché de l'emploi, il y a une année encore, étaient très pessimistes, la situation tend aujourd'hui à s'améliorer. Des chiffres: 47 enseignants sans place étaient inscrits à la Centrale de remplacement en 1978; on en dénombre 30 aujourd'hui. Il y a une année, 37 des chômeurs et chômeuses étaient célibataires ou soutiens de famille. Ils sont 20 aujourd'hui.

Quelles sont les raisons de l'inflexion d'une courbe que l'on voyait, sinon s'élever du moins demeurer de longues années à l'horizontale? Elles sont de multiples ordres. Plusieurs jeunes enseignants et enseignantes, découragés devant les difficultés d'obtenir un poste, ou même des remplacements au moins substantiels, se sont évanouis dans la nature. Plusieurs ont changé de profession, plusieurs ont quitté le Jura et même la Suisse. La poursuite des études est un autre motif, comme l'est la création de postes partiels grâce aux leçons cédées par les maîtres et maîtresses titulaires. Citons encore la classe tenue en duo, qui permet à 8 enseignantes de partager une classe avec une titulaire, et le nombre plus élevé que prévu de mises au concours.

Le tableau ci-dessous permettra mieux de comprendre le phénomène de mutation qui s'opère actuellement:

Enseignants brevetés à fin juin 1979:	**EN Delémont**	**EN Porrentruy**
Brevetés domiciliés dans le canton du Jura	*11*	*11*
dont inscrits aujourd'hui à la Centrale de remplacement	*1*	*6*
nommés définitivement	*1*	—
nommés provisoirement	*1*	*2*
occupant un poste partiel	*1*	—
poursuivant des études	*2*	*2*
ayant changé de profession	—	*1*
ayant quitté le Jura ou la Suisse	*2*	—
dont la situation est inconnue	*3*	—

On constate que le découragement qui semble s'être emparé de nos jeunes collègues frappe surtout les filles, **une seule** *d'entre elles, parmi les onze Jurassiennes brevetées du nouveau canton, étant encore inscrite à la Centrale de remplacement. Tous les garçons, sauf un, sont encore là.*

Ils ont peut-être plus de raisons d'espérer que les filles. En effet, lors de nominations, même au degré inférieur, on les préfère souvent aux filles. Lorsque les autorités scolaires, sans passer par la Centrale de remplacement (elles agissent ainsi dans 80 % des cas) choisissent un remplaçant, elles avantagent facilement un garçon.

Vingt remplaçants titularisés, dix réservistes

La Centrale de remplacement, à laquelle on fait appel, dans la plupart des cas, lorsque l'on n'a trouvé personne pour un remplacement de courte ou de longue durée, a à sa disposition 20 enseignants inscrits. Ils sont 19 célibataires (9 hommes et 10 femmes), tous brevetés en 1978 et 1979, et une institutrice mariée ayant charge de famille. Ce sont les remplaçants titularisés, ceux auxquels fait appel le Centre en premier lieu.

En cas de période de service militaire, ils ne suffisent pas. On appelle alors les «réservistes», les dix institutrices mariées n'ayant pas charge de famille qui sont inscrites à la Centrale, et dont l'année de délivrance du brevet peut remonter à 40 ans.

La difficulté réside dans le fait que si l'on peut programmer les cours de perfectionnement pour les titulaires (ce qui donne du travail aux remplaçants) et les périodes de service militaire, on ne peut prévoir les remplacements de courte durée dus à la maladie.

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Chez les instituteurs et institutrices sans place

La réunion organisée le 17 juillet à Delémont par un comité d'initiative a éveillé chez les chômeurs de l'enseignement le plus vif intérêt. Sur les 50 instituteurs et institutrices convoqués, 30 avaient répondu à l'appel et 12 autres, empêchés, avaient envoyé leur adhésion aux revendications préconisées. Il s'agit donc d'un mouvement sérieux.

Assistaient également à la réunion M. Graf, conseiller national, secrétaire de la Société des instituteurs bernois; M. G. Mœckli, député, rédacteur français de «L'Ecole bernoise», et deux membres du comité central de la société cantonale, M. Joly et Mlle Racine.

Sous la présidence de M. Paul Bregnard, de Courtételle, tous les points figurant à l'ordre du jour ont été discutés d'une manière approfondie. Finalement, l'assemblée a décidé de présenter ses revendications à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. De son côté, la Société des instituteurs interviendra également afin de remédier à une situation intolérable.

Le comité d'initiative a été constitué en comité définitif et complété par trois membres assesseurs. Il poursuivra son activité jusqu'à l'obtention de résultats tangibles. Son bureau est formé de M. Paul Bregnard, à Courtételle, président, et Mlle Suzanne Rossé, Delémont, secrétaire; Mlle Rottet, Courroux, M. Pierre Bregnard, Courtételle, M. Henri Chapuis, Delémont, membres.

L'assemblée des chômeurs et chômeuses du corps enseignant jurassien demande: 1. que la limite d'âge pour l'obtention de la retraite du corps enseignant soit fixée à 60 ans; 2. que les doubles gains soient supprimés partout où ils constituent une injustice sociale; 3. qu'il n'y ait pas d'admission aux écoles normales au printemps 1936 et qu'elles soient réduites de moitié dans les années suivantes; 4. que seuls les étudiants et étudiantes ayant fait leurs études dans les écoles normales du canton soient admis aux examens de diplôme; 5. qu'une caisse de chômage soit instituée par l'Etat au bénéfice des instituteurs et institutrices sans place; 6. qu'un service de stagiat soit créé d'une manière rationnelle; 7. que la «Feuille officielle scolaire» soit envoyée gratuitement aux instituteurs et institutrices sans place.

Texte paru en 1936 dans «Le Pays».

Le 13 novembre, jour de notre enquête à la Centrale, aucun des 20 remplaçants n'était disponible. Nous connaissons aussi des enseignantes, malades, qui ont fait plus de vingt téléphones pour découvrir sans succès une remplaçante.

Des espoirs pour les chômeurs

Le corps enseignant jurassien est jeune. A cause de cette particularité, on n'entrevoyait pour l'année qui vient de s'écouler que peu de mutations. Le contraire s'est produit. Cinq collègues ont pris leur retraite, six autres ont démissionné pour des raisons de famille. Pour cette année, deux démissions sont déjà annoncées. Cela fait autant de places libres pour les actuels sans-place. Si l'on sait que les trois prochaines — et dernières — années ne déverseront sur le marché de l'emploi qu'un petit nombre de nouveaux enseignants, on peut penser avec optimisme que la situation de pléthore ira en s'amenuisant. Demeure cependant le risque assez grand de fermeture de classes, en 1980, pour celles qui ne compteraient plus qu'un nombre trop faible d'élèves.

Le SEJ est prêt à lutter ici pour maintenir tout ce qui peut être maintenu. D'autres actions qu'il mène dans ses tractations avec le Service de l'enseignement, comme l'octroi généreux de congés de longue durée pour des causes familiales ou l'encouragement à l'enseignement en duo devraient permettre de raccourcir le temps de «purgatoire» de nos jeunes collègues sans emploi régulier.

A. Babey

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Des tâches de votre comité et du passage à l'école secondaire

Elu nouveau président du SEJ par l'assemblée générale extraordinaire réunie à Bassecourt, Paul Möckli a dirigé cinq jours plus tard les débats du comité central. A son invitation, ses onze collègues ont sorti leur agenda de leur poche. Jusqu'à un horizon lointain, ils ont inscrit les dates des prochaines séances: 15 novembre, 29 novembre, 5 décembre, 20 décembre («Pas de Noël pour le CC?» s'est inquiété un père de famille)...

Et ce n'est que le CC! Des délégués, presque toujours accompagnés du secrétaire, porteront présence aux séances de travail de la «commission des traitements et des conditions de travail» ou de la «commission pédagogique». D'autres s'en iront tenter d'aplanir les difficultés d'un membre malmené par sa commission d'école ou un parent d'élève. A tour de rôle, ils assisteront aux conférences régulières avec le Service de l'enseignement du canton. Ils recevront les délégations des associations qui ont demandé à être entendues. Ils s'occuperont encore de CIRCE, et de la SPR, et du perfectionnement, et de la caisse de pension, et des relations avec l'Association des fonctionnaires. Dévoués, sans jamais compter leur temps et sans jamais refuser le service qu'on leur demande, ils travailleront pour vous, chers collègues, vous les quelque 800 membres de ce syndicat. Pour que l'acquit soit maintenu, pour que votre image de marque soit défendue.

Ils m'en voudront sûrement de dire tout cela. Mais qui le dirait si ce n'est le rédacteur de cet organe qui assiste, en observateur, à leurs fréquentes délibérations?

C'était donc le 5 novembre!

— Le CC décide que les procès-verbaux relatant les séances seront envoyés désormais aux présidents des sections et des associations. Il répond ainsi à une demande des intéressés. Toutefois, les informations relatives à des questions personnelles ne seront pas diffusées aux présidents.

— Pierre Ielmi regrette la brièveté du rapport de la commission pédagogique relatif au «Rapport N° 3» de la sous-commission de mathématique. Il estime que tous les membres de la commission doivent étudier tous les problèmes, même si ceux-ci ne concernent pas le degré scolaire dans lequel ils enseignent ou les disciplines qu'ils enseignent. En tant que délégué de CIRCE, il pense qu'il a besoin de l'avis de tous les milieux pédagogiques pour être le porte-parole des enseignants jurassiens.

Les délégués SPR

Les délégués SEJ à l'assemblée des délégués de la SPR sont désignés. Ce sont Jean-Marie Aubry, Goumois; Jean-Marie Miserez, Saignelégier; Christiane Frainier, Delémont; Michel Gury, Vicques; Claude Juillerat, Porrentruy; Gérard Chiquet, Porrentruy; Christiane Beuret-Choulat, Porrentruy.

Les relations avec le Département de l'éducation

Une délégation du Département de l'éducation, composée de MM. Boillat, Laville et Sommer, a rencontré le 24 octobre les porte-parole du CC/SEJ, Jean-Pierre Crevoiserat, Michel Lachat et René Bilat.

La discussion a porté sur le projet de règlement de passage école primaire-école secondaire que le département a soumis au CC (voir «Educateur» N° 36) et sur la composition de la commission de passage.

Les délégations se sont tout d'abord exprimées sur le fond. Le département a organisé une rencontre entre les maîtres de 4e année et les présidents des commissions d'écoles primaires et secondaires de Delémont et des environs. Des divergences fondamentales sont apparues entre les enseignants et le département, les premiers demandant des changements plus importants que ceux préconisés par les autorités. En rédigeant le projet de règlement précité, le département respecte la situation légale, dit le Service de l'éducation. Il faut agir rapidement afin que le règlement puisse entrer en vigueur durant l'année scolaire en cours. On peut d'autre part estimer que sa mise en application permettra d'accumuler un certain nombre d'expériences.

La délégation du CC/SEJ a fait remarquer que sa présence ne doit pas être considérée comme la reconnaissance implicite des structures actuelles. Le syndicat des enseignants a donné suite à l'invitation du département parce qu'il estime que le remplacement de l'examen traditionnel par les tests doit être considéré comme une étape vers un changement plus profond, mais non comme un aboutissement. Le numerus clausus, implicitement contenu dans le projet, devrait être supprimé par la modification des zones de recrutement et la création de nouvelles classes secondaires dans les régions où les bons élèves ont une chance réduite d'accéder à l'école secondaire.

Une réforme plus radicale est envisageable, ont répondu les délégués du département, mais il ne faut pas oublier «la richesse du système préconisé: donner à l'enseignant de 4e année toute sa responsabilité». Si la procédure envisagée n'a pas les moyens de corriger le numerus clausus, elle peut tout au moins mettre en évidence les inégalités. Si la création de nouvelles classes n'est pas utopique en ce qui concerne les postes, elle est difficile en ce qui concerne les locaux. Les zones de recrutement ne sont pas définies légalement, et la liberté de choisir l'école secondaire est respectée.

Le département a ensuite proposé les noms de huit collègues, primaires et secondaires, pour former la commission de passage. Le CC a accepté ces propositions et a complété la liste par quatre autres noms.

A. Babey
(d'après p.v. de R. Bilat)

Tout a été fait par notre syndicat

Il se pourrait que certains de nos membres se soient émus à la lecture d'articles, émanant de gens qui n'y connaissent pas grand-chose, et de textes émanant de milieux qui s'y connaissent au contraire très bien.

Il s'agit du problème des enseignants sans place. Il est indispensable que nos membres sachent que l'une des préoccupations dominantes du comité central demeure le statut de ces jeunes collègues.

Toutes les améliorations en faveur des chômeurs intervenues depuis 1973, toutes sans exception, ont été proposées par le comité SPJ et le comité SEB à la direction de l'Instruction publique du canton de Berne, puis par le comité provisoire du SEJ aux autorités du futur nouveau canton durant la période transitoire.

La création d'une centrale de remplacements, l'enseignement en duo, les cours de perfectionnement placés dans l'horaire d'enseignement, l'octroi généreux de congés longs ou courts ont procuré à nos jeunes collègues des milliers d'heures de remplacement. Ces mesures, et bien d'autres, acceptées par les autorités bernoises, ont été adoptées à leur tour par celles du canton du Jura.

Le CC/SEJ a réussi à faire admettre par le Service de l'enseignement qu'une étude soit approfondie de l'octroi de congés de longue durée pour des raisons familiales. Si cette mesure était mise en pratique, elle seule résoudrait le problème du chômage.

En quelques mois, grâce à son expérience et à sa clairvoyance, le comité central a réussi ce que le comité central SEB avait mis naguère des années à réaliser: être écouté avec sérieux par les porte-parole du gouvernement cantonal et être reconnu comme interlocuteur préférentiel du monde des enseignants.

Tout ce qui est entrepris maintenant et qui le sera encore entre les deux partenaires doit l'être de notre part avec un esprit de franchise et de collaboration, ce qui n'empêche nullement la fermeté.

Toutes les actions, insuffisamment réfléchies, inutilement passionnées, qui pourraient tendre à modifier cette ligne de conduite seraient néfastes aussi bien à l'Ecole que nous servons qu'à nos propres intérêts.

A. Babey

Commissions

– Commissions des traitements et des conditions de travail
– Commission pédagogique

Nommées par l'assemblée des délégués le 26 septembre dernier, ces deux importantes commissions permanentes du SEJ se sont mises au travail.

La première est formée de René Girardin, Paul Sanglard, Georges Steiner, Daniel Voirol, Marianne Gogniat et Denis Schrameck. Ce dernier, maître secondaire, en assumera la présidence.

René Bilat a présidé la séance constitutive de la commission pédagogique. Neuf de ses vingt-quatre membres étant absents, il a été décidé de reporter la nomination des membres du bureau. La composition de celui-ci a cependant été arrêtée. Elle comprendra une représentante des maîtresses d'ouvrages et des maîtresses ménagères, une des maîtresses enfantines, un(e) des enseignants primaires, un(e) des maîtres secondaires, un(e) des enseignants au degré postscolaire (lycées, écoles normales, etc.).

Commission pédagogique

La commission pédagogique, ont décidé ses membres, se fractionnera en sous-groupes permanents pour les problèmes spécifiques aux degrés scolaires et en sous-groupes occasionnels créés selon les cas qui se présenteront.

Le rapport sur la mathématique

Rédigé par la sous-commission romande de mathématique, le rapport N° 3 appelle les remarques et commentaires suivants de la part des membres de la Commission pédagogique du SEJ:

– *Classes à degrés multiples et classes uniques*

Le Jura compte nombre de classes à degrés multiples et plusieurs classes uniques.

Partant de ce fait, il est demandé:

— que le matériel soit adapté à cette situation de manière à permettre à l'enseignant d'être à la disposition de tel degré pendant que les élèves des autres degrés travaillent; concrètement, ce sera possible en mettant à disposition de la classe:
  — des moyens d'enseignement en fonction de l'élève plus que du maître, si possible;
  — des moyens d'enseignement d'appui (matériel complémentaire) de façon à donner du travail aux élèves de certains degrés pendant que le maître s'occupe des autres (par ex.: fiches de math. moderne); il s'agit d'y penser lors de la réédition du matériel de 2e;
— d'établir des «cheminées» ou postes de rattrapage dans le programme;
— selon l'avant-propos de liste des «Savoir faire» du programme 8 C (p. 24) cette unité de programme: «... doit être l'aboutissement de la scolarité obligatoire pour tout élève...»; qu'en est-il de ceux qui redoublent? des élèves de classes à degrés multiples?

— *Programme en fonction du passage: école secondaire - lycée*

Les maîtres des écoles moyennes (secondaires et lycées) pensent que les listes 9 A et 9 B contiennent des matières qui sont déjà du domaine des programmes de lycée;
plutôt que de charger trop les dernières classes des écoles secondaires, mieux vaudrait abandonner ces matières, les confier au lycée et les remplacer par des travaux pratiques correspondant à des situations concrètes (cf. par ex. les chapitres réservés à cet effet dans le manuel de mathématique des 8e et 9e du canton de Berne);
le programme 9 A et 9 B serait ainsi allégé et, dans l'esprit de l'élève, les mathématiques auraient ainsi un lien avec la réalité;
dans le même ordre d'idées, il faudrait aussi songer aux intersections entre branches (math.-géographie, par exemple).

— *Programme en fonction du passage: scolarité obligatoire - école professionnelle*

Ne pas oublier cet aspect qui concerne la plus grande partie de nos élèves.

Commission des traitements

Etant donné la malice des temps, comme disait un célèbre homme d'Etat, nombreux sont nos collègues qui préféreraient lire dans cet organe les relations du travail de la commission des traitements plutôt que de la commission pédagogique!

Or, nos membres — et aussi les non-syndiqués — doivent savoir que le comité central et la commission précitée ont préparé un plan qui ne laisse rien au hasard. Aussi bien en ce qui concerne la gratification pour 20, 30 et 40 ans de service que pour l'indexation de nos salaires, votre syndicat lutte. Il mène son combat avec intelligence et efficacité. Mais il le fait par les voies qu'il juge les meilleures, et qui sont rarement celles passant par les déclarations fracassantes. Faites-lui confiance.

A. Babey

Les représentants de l'Association des maîtres secondaires

1. Comité de l'AMSJ

Michel Jean, président, Porrentruy; Nussbaumer Jean-François, secrétaire, Porrentruy; Liengme Christiane, Courrendlin; Erba Rémy, Saignelégier; Ménès Francis, Bassecourt.

2. Comité central du SEJ

Crevoiserat Jean-Pierre, (sections), Bassecourt; Jecker Maurice, (associations), Les Breuleux.

3. Délégués AMSJ à la Chambre des associations du SEJ

Stehlin Simone, Vicques; Adatte Germain, Porrentruy; Michel Jean, président de la Chambre des associations, Porrentruy; Langel Liliane, suppléante, Les Breuleux.

4. Bureau de l'assemblée des délégués du SEJ

Simon Paul, président, Saignelégier.

5. Délégués, membres de l'AMSJ, à la Chambre des sections du SEJ

Beuchat Jean-Louis, (Delémont), Bassecourt; Tharin Philippe, (Delémont), Delémont; Simon Paul, (Franches-Montagnes), Saignelégier; Voyame Jean-Pierre, (Franches-Montagnes), Le Noirmont; Quenet Jean-René, (prés. section Porrentruy), Porrentruy; Oeuvray Anita, (Porrentruy), Porrentruy; Moritz Bernard, (Porrentruy), Fontenais.

Dans les commissions

1. Commission du brevet d'enseignement secondaire

Girardin René (pour la CODES), Saignelégier; Somville Marie-France, Bassecourt.

2. CARESP

Nussbaumer Jean-François, (comité), Porrentruy; Baume Ronald, (ass. des délégués), Le Noirmont; Venzin François, (ass. des délégués), Delémont; Muller Roland, (délégué à CIRCE III), Porrentruy.

3. CMEES

Adatte Germain, Porrentruy; Babey Michel, Bassecourt; Lovy Béatrice, Vicques; Membrez Rémy, Delémont; Michel Jean, Porrentruy; Simon Paul, Saignelégier.

4. CIRCE III

Michel Jean, (français), Porrentruy; Simon Paul, (histoire + instr. civique), Saignelégier; Voirol Jean-Marie, (mathématiques), Porrentruy.

5. Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

Voirol Jean-Marie, (comité), Porrentruy; Nappez Bernard, (prés. ass. des délégués), Porrentruy; Bellenot André, (délégué), Porrentruy; Humair Gervais, (délégué), Vicques; Moine Francesco, (délégué), Delémont; Simon Paul, (délégué) Saignelégier.

6. Commission pédagogique du SEJ

Conus Jean-François, Courgenay; Donzé André, Porrentruy; Fleury Gilles, Saignelégier.

7. Commission des traitements et des conditions de travail (SEJ)

Girardin René, Saignelégier; Schrameck Denis, Porrentruy; Voirol Daniel, Delémont.

8. Commission d'éducation permanente

Baume Ronald, Le Noirmont; Hof Alexandre, Vicques.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

VALLÉE DE JOUX — 1341 L'ORIENT

Pour vos camps de ski/classes de neige nous vous offrons UN DORTOIR de 30 places + grande salle + réfectoire + téléski à proximité.
Tout confort — Prix avantageux.

Renseignements auprès de l'administration du village.
Tél. (021) 85 57 05.

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François
Lausanne
L. Péclat

MATHÉMATIQUE 5 & 6

Vous pouvez obtenir des photographies des réponses
du manuel de 6e année. 55 pages. Prix Fr. 10.—
et du manuel de 5e année Prix Fr. 12.—

Michelange Schmidt, instituteur, 1774 **Montagny-les-Monts,** tél. (037) 61 29 75.

SVRSM ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

A vendre

UN PROJECTEUR AUTOMATIQUE

de films fixes Bell & Howell 745, autolood, en très bon état + films fixes, méthodes d'allemand Didier, leçons 1 à 25.

Tél. au (066) 22 13 85, Ecole primaire, Delémont.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie?

Nous n'allons pas revenir sur l'excellente enquête organisée par la SPJ et publiée il y a une année dans l'« Educateur » par notre collègue Abel Babey. Elle concernait le canton du Jura et le Jura bernois pris ensemble. Mais les conditions ne sont actuellement pas fondamentalement différentes dans l'une ou l'autre des deux régions prises isolément.

En si peu de temps, la situation n'a pas évolué de façon spectaculaire dans un sens ou dans l'autre. Nous n'avons enregistré ni de profonde régression, ni de sensible augmentation du chômage. Mais un fait reste certain:

Le chômage existe

*Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille et de crier à la catastrophe, mais tant qu'***un seul enseignant** *ne pourra pas obtenir un emploi dans sa profession, nous devrons parler de chômage.*

Comment la situation se présente-t-elle actuellement dans la partie française du canton de Berne? Les chiffres que nous a fournis M. Charles Hirschi, inspecteur et responsable de la Centrale de remplacement, vont nous aider à y voir clair.

SITUATION DE L'EMPLOI LE 1.11.79

Enseignants primaires

	g.	f.	tot.
Longs remplacements (Jura bernois)	*1*	*13*	*14*
(Vaud)	*1*	*6*	*7*
(Neuchâtel)	*1*	—	*1*
Momentanément sortis de l'enseignement		*4*	*4*
Postes partiels occupés par des candidats à des postes complets	*10*	*13*	*23*
A disposition pour remplacements courts	*2*	*12*	*14*
Total des candidats à des postes complets	**15**	**48**	**63**

	g.	f.	tot.
Postes partiels occupés par des enseignants qui ne souhaitent pas de poste complet (inst. mariées, études)	*7*	*48*	*55*
Institutrices mariées qui acceptent occasionnellement des remplacements		*9*	*9*

Ces données appellent quelques remarques:

- *Sur les 63 enseignants qui cherchent un poste complet, seuls 14 étaient, le 1.11.1979, sans travail et étaient en mesure d'assurer un éventuel remplacement. A ce nombre, il y a lieu d'ajouter les 9 enseignantes mariées qui acceptent occasionnellement des remplacements. Le responsable de la Centrale de remplacement nous fait remarquer que ce nombre ne suffit pas pour les périodes de cours de perfectionnement, de service militaire ou de grippe. Dans ce cas, les inspecteurs doivent avoir recours aux services de personnes qui ne sont pas dans l'enseignement (étudiants).*

- *Les enseignants à poste partiel qui ne souhaitent pas un poste complet ne doivent pas être considérés comme des chômeurs. Ils ont un emploi qui leur convient et ils ne sont plus disponibles pour des remplacements. Il est clair qu'ils peuvent, à tout moment, souhaiter reprendre un emploi à plein temps. Mais leur nombre s'équilibrera probablement avec d'autres enseignants qui souhaitent réduire leur enseignement.*

- *Il n'en demeure pas moins que* **63 enseignants primaires** — en grande partie occupés provisoirement ou partiellement — **n'ont pas l'emploi auquel ils peuvent prétendre.**

Situation dans les classes d'école enfantine *(1.11.1979)*

Longs remplacements	*1*
Momentanément sortie de l'enseignement	*1*
Disponibles pour des remplacements	*3*
Total des candidates à des postes complets	**5**
Institutrices mariées acceptant des remplacements	*4*

En ce qui concerne les **enseignants secondaires,** *un seul est actuellement sans place. Il n'est pas sans travail: on lui offre plus d'heures de remplacement qu'il ne peut en accepter.*

On s'en rend compte: la pléthore existe, mais il n'y a pas lieu de dramatiser la situation.

Que fait la SEB pour ses chômeurs?

Tous les enseignants, qu'ils aient un poste complet, un poste partiel ou qu'ils soient sans emploi, peuvent être membres de la Société des enseignants bernois.

En 1976, lors de l'apparition de la pléthore, la SEB a accepté un « règlement concernant les mesures à prendre contre la pléthore et en faveur des enseignants sans place ».

On y lit notamment:

Art. 2.

Le comité cantonal suit de près la situation sur le marché de l'emploi, en procédant au besoin à de propres relevés statistiques; il propose et/ou soutient des mesures officielles destinées à rétablir et à maintenir un sain équilibre entre les besoins prévisibles, les réserves à disposition et les admissions aux institutions de formation des enseignants de tous les degrés. Le comité collabore autant que possible avec les groupements spécialisés par degrés ou par disciplines, avec des associations des maîtres sans place, avec les autorités et avec les sociétés suisses d'enseignants; au besoin il agira de sa propre initiative.

Art. 3.

Le comité cantonal prend ou appuie des mesures en faveur d'enseignants sans place, telles les suivantes, destinées à

3.1 conseiller et soutenir des organismes d'autodéfense des enseignants sans place;

3.2 organiser des cours et stages susceptibles d'améliorer les qualifications professionnelles des chômeurs ou de les aiguiller vers d'autres débouchés (cette dernière mesure s'adressant également aux candidats en voie de formation);

3.3 faciliter par des subventions la participation à des cours de perfectionnement ou de recyclage organisés par des tiers.

Pour une modeste cotisation (Fr. 24.— par année), la SEB offre aux enseignants sans place d'appréciables prestations:

- *défense de leurs intérêts auprès des autorités, dans les organisations faîtières et auprès de l'opinion publique;*
- *conseil et assistance juridiques pour des questions professsionnelles;*
- *presse corporative;*
- *perfectionnement;*
- *moyens d'enseignement («Schulpraxis», «Educateur», fiches de travail, etc.);*
- *prestations sociales diverses: assurance RC, fonds de secours, fonds pour enseignants sans place (N° 13), réductions en cas de conclusion de contrats d'assurance accidents auprès de la «Winterthur» et de la «Zurich», maison du logement pour étudiants et apprentis, maison en étoile pour retraités.*

Il arrive fréquemment que nous ayons à intervenir auprès des offices de chômage pour défendre les intérêts des enseignants. Dans certains bureaux, on comprend mal — ou on ne veut pas comprendre — que la profession d'enseignant ne peut pas être, dans tous les cas, assimilée aux autres professions.

Ainsi, à la demande de la SEB, l'Association suisse des enseignants vient d'adresser une requête au conseiller fédéral Honegger afin de lui demander d'intervenir auprès des instances compétentes pour qu'elles tiennent compte de la situation particulière des enseignants. Une décision de l'OFIAMT n'assimile-t-elle pas, en effet, **les heures de travail aux heures d'enseignement** *(heures de présence en classe) uniquement?*

Cette interprétation concerne tous les enseignants, et il est nécessaire qu'ils réagissent.

La SEJB n'est pas inactive

La Société des enseignants du Jura bernois n'entend pas rester passive face aux problèmes que rencontrent les enseignants sans place.

Différents contacts que nous avons eu avec les enseignants en chômage nous montrent que ceux-ci sont souvent mal informés et que c'est par ignorance qu'ils commettent parfois des erreurs.

Désirant les aider concrètement, la SEJB vient de décider la constitution d'un groupe d'étude «Enseignants au chômage». Le mandat de ce groupe est le suivant:

- *Aider les enseignants au chômage qui font appel à lui, par une information précise et des conseils.*
- *Constituer un dossier concernant les droits et les devoirs du chômeur, le fonctionnement des offices du chômage et le fonctionnement de la centrale de remplacements.*
- *Evaluer les possibilités d'intervention de la SEB et de la SEJB.*
- *Informer les chômeurs de l'aide que peut leur apporter la SEB.*
- *Informer les comités des sections de la SEJB et le comité central SEJB des résultats de ses travaux.*
- *Demander l'appui de la SEJB, quand c'est nécessaire.*

Perspectives d'avenir

Répondant à une motion du député Meinen, la direction de l'Instruction publique a créé une commission chargée d'étudier le besoin en enseignants dans la partie allemande du canton de Berne où le chômage des enseignants est plus important que dans le Jura bernois.

La commission vient de présenter ses premières analyses. Jusqu'en 1985, on doit s'attendre à une baisse sensible — elle pourrait atteindre 22% — du nombre des élèves. Il est évident qu'elle entraînera une diminution des effectifs de classe (ce n'est pas un mal), ainsi que la fermeture d'un certain nombre de classes, malheureusement.

Il est par conséquent nécessaire de faire une estimation aussi précise que possible du nombre d'enseignants à former pour cette période.

Pour la partie française du canton, l'étude du problème a été différée à l'époque: elle ne présentait pas la même urgence et il était nécessaire d'attendre la création du canton du Jura qui pourrait éventuellement entraîner certaines mutations dans le corps enseignant.

La direction de l'Instruction publique vient de décider la mise sur pied d'une commission analogue pour la partie française du canton. Le groupe d'étude a été formé et va sans délai se mettre au travail. La commission devrait être à même de présenter son rapport final vers la fin 1980.

Conclusion

Dans le Jura bernois et dans le canton de Berne, le chômage des enseignants est une réalité. Mais les associations professionnelles aussi bien que les autorités sont conscientes de ce problème. Elles mettent tout en œuvre pour en alléger les conséquences et pour parvenir rapidement à une normalisation de la situation.

Yves Monnin
secrétaire de la SEJB

Extrait des délibérations du comité central de la SEJB

Séance du 28 octobre 1979 — présidence: Jacques Paroz

Dans les commissions

a) **Nominations:**

- **Enseignement rénové du français:** Otto Borruat, de Courtelary, représentera les enseignants primaires.
- **Groupe de travail pour l'examen et la reconnaissance des certificats pour l'enseignement des branches à option:** Jean-Pierre Wenger, de Sonceboz.
- **Sous-commission romande de lecture:** Michel Favre, de Tramelan.

b) **Places à repourvoir:**

- **Enseignement rénové du français:** un maître secondaire (malgré notre demande, les maîtres secondaires ne nous ont pas encore fait parvenir leur proposition).
- **Réforme de la formation des enseignants primaires:** à la suite de la démission de Jean-Daniel Tschan qui poursuit ses études, la SEJB doit nommer un nouveau représentant dans cette commission (un instituteur ou une institutrice).
- **Commission du Centre de perfectionnement:** une institutrice ou un enseignant de classe à plusieurs degrés.
- **Commission SEJB «Education permanente»:** les deux représentants de la section de Moutier, un maître secondaire (ou maîtresse secondaire) et une maîtresse en économie familiale (ou une maîtresse d'ouvrages ou une enseignante de classe enfantine).

Maîtres secondaires membres de la SPR

Plusieurs enseignants secondaires se plaignent de n'avoir pas été consultés pour savoir s'ils voulaient encore ou non faire partie de la SPR. Le président de la SEJB prendra contact avec le président de la section jurassienne de la SBMEM afin de tirer cette situation au clair.

Lois scolaires

Les électeurs du canton de Berne ont reçu le message du Grand Conseil, ainsi que les modifications des lois scolaires sur l'école primaire et sur les écoles moyennes.

L'Union démocratique fédérale a annoncé le lancement d'un référendum contre ces lois en raison de la modification du nom «religion chrétienne d'après l'histoire biblique» en «religion-éthique». La SEB a publié un communiqué à ce sujet et invite les enseignants à ne pas signer le référendum.

Contacts entre la SEJB et l'AMEP

Les premiers contacts pris par Jacques Paroz avec les organes dirigeants de l'AMEP montrent que les maîtres aux écoles professionnelles souhaitent:

- qu'une séance entre les deux comités ait lieu;
- que les relations entre les deux sociétés soient définies;
- qu'ils puissent faire connaître l'école professionnelle aux enseignants primaires et secondaires;
- qu'une meilleure information réciproque soit organisée, par l'échange des procès-verbaux par exemple.

Accueil de délégations étrangères

La SPR accueille parfois des enseignants étrangers en délégation. Elle souhaite que les sections cantonales acceptent de recevoir occasionnellement ces enseignants et leur fasse visiter leur région.

Comme ces délégations sont en général restreintes (deux ou trois personnes) et que seuls les frais de repas sont à la charge des sections, la SEJB répond favorablement à la demande de la SPR. Elle souhaite toutefois que le nombre de ces délégations ne se multiplie pas et que des membres de la SEJB puissent aussi participer à d'éventuelles délégations à l'étranger.

Indemnisation lors de charges publiques

Dans l'accomplissement de charges officielles (députés, juges, etc.), les enseignants ne jouissent pas des mêmes privilèges que les autres employés. Ils doivent payer eux-mêmes leurs remplaçants et les indemnités qu'ils reçoivent ne couvrent souvent pas les frais. La SEJB demande à la SEB d'intervenir.

La SEB a actuellement entrepris des démarches auprès de la DIP en vue d'améliorer cette situation.

Le secrétaire: Yves Monnin

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Objectifs 1980

M. Henri-Louis Favre, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique rappelle dans l'avant-propos du livret de cours pour l'année 1980, les objectifs fondamentaux du perfectionnement:

«Mieux connaître et mieux se connaître! Voilà ce que nous proposons au corps enseignant.

»C'est la réponse à de nombreux vœux, souvent exprimés, et qui trouvent une réalisation concrète dans le programme 1980 du Centre de perfectionnement de Moutier.

»La présentation nouvelle de ce document n'est-elle pas aussi l'expression de cette volonté de permettre aux enseignants, animés du même désir, d'étendre leurs connaissances et d'augmenter les contacts entre gens d'une même profession placés devant des problèmes variés, souvent communs?

»Les nombreux cours qui sont organisés procurent l'occasion d'échanger des idées et d'examiner les résultats des expériences conduites dans plusieurs classes de nos écoles. Les cours de Bienne, en particulier, étendront largement cette possibilité, étant ouverts aux enseignants du canton.

»Il est également à relever la diversité et la richesse des matières qui sont présentées, offrant ainsi un large choix et de nombreuses possibilités aux participants. Nous les espérons nombreux, témoignant ainsi de leur intérêt et de leur volonté de parfaire leurs connaissances pour leur satisfaction personnelle, mais aussi pour assurer à l'enseignement la qualité que réclame l'éducation d'une jeunesse turbulente parfois, mais studieuse aussi.

»Car, en définitive, c'est pour elle que nous agissons en collaboration — que nous aimerions encore plus étroite — avec tous les milieux, intéressés et responsables. Une réforme ne peut réellement aboutir que si elle est acceptée par les enseignants et comprise par les parents.

»Le Centre de perfectionnement de Moutier est conscient de ces nécessités et de sa responsabilité. En lui disant notre reconnaissance et en l'assurant de notre appui, nous formons le vœu que ce programme trouve le succès qu'il mérite.»

Chaque enseignant a reçu la brochure contenant les cours prévus en 1980 ainsi qu'un choix de textes destinés à informer et à susciter la discussion. Signalons les quelques cours, nombreux et exceptionnels suivants:

Cours romands

2.2. De l'enseignement à l'apprentissage, S. Roller.
2.4. Divers aspects des relations de la Suisse avec l'étranger et le monde, J.-R. Bory.
2.5. Les problèmes économiques de l'énergie, J.-C. Delaude.

Cours communs à tous les niveaux

5.14.2. Enfants-problèmes dans une classe, possibilités et limites du soutien donné par l'enseignant, J.-P. Waber.
5.103.2. Le Moyen-Orient, J. Cuendet.
5.104.5. La nature en fruit, E. Grossenbacher.
5.105.1. Approche de la poésie, Mousse Boulanger.
5.105.2. Linguistique et littérature, J.-M. Adatte.
5.108.1. Les adolescents d'aujourd'hui, C. Merazzi.
5.108.3. Développement psychologique des diverses étapes de la formation du caractère, Dr Van Harutyun.
5.108.6. Psychopédagogie de la notion d'attente, P. Marc.

Session pédagogique

6.14.1. Les difficultés mathématiques chez l'enfant et l'adolescent, F. Jaulin.
6.14.3. Evaluation de l'efficacité d'un enseignement, L. Vandevelde.
6.14.4. La modification du comportement en classe, Dr J.-L. Patry.
6.14.5. Théorie et pratique de l'enseignement de l'orthographe, J. Guion.

Cours organisés à l'intention des directeurs et responsables d'écoles, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement

5.119. Conception globale de l'enseignement dans le canton de Berne, H.-L. Favre.

N'attendez pas le 15 janvier pour l'envoi de votre inscription au Centre, celle-ci étant admise selon l'ordre chronologique de réception. Par ailleurs, vous favorisez ainsi le travail d'organisation du secrétariat.

Des livrets de cours et cartes d'inscription sont à votre disposition.

Le directeur:
W. Jeanneret

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie?

Dans la partie française du canton, la situation demeure pratiquement inchangée par rapport à l'année dernière, c'est-à-dire:

Années	*1978-1979*	*10 instituteurs*	*4 institutrices*	*sans poste*
	1979-1980	*5 instituteurs*	*10 institutrices*	*sans poste*

Depuis le début de l'année scolaire, ces enseignants ont effectué des remplacements; le nombre de 15 se révèle actuellement nettement insuffisant pour assurer le service des remplacements. (Je ne veux pas dire qu'il serait souhaitable d'avoir davantage d'enseignants sans poste.)

Années	*1978-1979*	*Postulations: 65*	*Engagements: 51*
	1979-1980	*Postulations: 77*	*Engagements: 53 (dont 8 à mi-temps)*

L'engagement à mi-temps est en progression: pour l'année 1977, on comptait 14 postes, cette année, il y en a 39.

Si le nombre des démissions est très faible, le nombre des demandes de congé est en augmentation: 30 pour cette année.

Dans la partie alémanique, aucun enseignant ne se trouve actuellement sans poste.

Lucienne Kaiser

Vigilants... mais non pas, méfiants...

Méfiance, paresse, indifférence, lassitude?...

S'il est vrai que nous souffrons d'être incompris, critiqués négativement, il est certain aussi que notre voix est bien faible, peu convaincante. Si l'actualité est bien décevante: cafouillage lamentable dans certains domaines (environnement, géographie, histoire), il est néanmoins regrettable que nous nous contentions de gémir sans réagir. Bien sûr, nous ne sommes pas des héros, mais des enseignants un peu las de jouer aux marionnettes. C'est pourquoi je regrette que si peu d'enseignants aient répondu à l'enquête sur les appuis pédagogiques. Peut-être nous sommes-nous mal compris? Personne ne désire vous imposer un inspecteur supplémentaire. Nous désirons connaître votre point de vue.

Si autrefois l'effectif des élèves s'élevait à 40, 50, 60 (parfois davantage), il devait être pratiquement impossible de s'occuper des élèves en difficulté. Aujourd'hui l'effectif des élèves est moins important, la façon de concevoir l'enseignement est différente, on s'intéresse davantage à l'individu, aussi, bien des cas difficiles nous préoccupent et une personne prenant partiellement en charge l'enseignement de ces élèves pourrait nous apporter une aide, un appui. Voici une façon d'envisager l'appui pédagogique. En aucun cas, il ne faudrait l'envisager comme un contrôle s'exerçant sur l'une ou l'autre branche enseignée.

A tous ceux qui n'ont pas encore exprimé leur opinion, nous demandons de remplir le questionnaire ci-dessous et de le retourner au rédacteur de la rubrique fribourgeoise.

Lucienne Kaiser

Questionnaire

(Biffer ce qui ne convient pas)

Question 1

Pensez-vous que l'appui pédagogique soit strictement du ressort inspectoral? oui non

Question 2

Pensez-vous qu'un maître d'appui puisse vous seconder dans vos activités scolaires? oui non

Question 3

La visite du maître d'appui à une fréquence de deux fois par semaine vous paraît-elle suffisante? oui non

Question 4

Le maître d'appui passe dans les classes sur demande de l'enseignant oui non

Question 5

Le maître d'appui n'exerce pas de contrôle, n'établit pas de rapport sur l'enseignant oui non

Question 6

Sans être spécialisé, le maître d'appui est compétent dans la branche oui non

Question 7

Le maître d'appui peut prêter son assistance à un groupe de travail oui non

Question 8

Le maître d'appui peut préparer des fiches de travail, effectuer des recherches et des études sur le programme oui non

Remarques _____

_____

_____

_____

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE FRIBOURG

du 30 novembre 1979 au 4 janvier 1980

Une oasis arctique

Exposition itinérante présentée grâce à la collaboration de l'ambassade du Canada à Berne.

Bon nombre de personnes s'imaginent que l'Arctique se dresse aux confins de la terre, telle une immense forteresse de glace. C'est le royaume des tempêtes, du vent et de la neige qui engloutissent tout, mais c'est aussi celui de la lumière éclatante du soleil qui éblouit jusqu'à l'aveuglement. Le rythme des heures est bouleversé par des jours et des nuits qui se confondent. Le froid

glacial qui y règne et l'interminable nuit de ses hivers devraient faire de ce monde redoutable l'antithèse même de la vie. Et pourtant la vie se cache partout, tant sur la terre que dans la mer glacée. Les différentes espèces sont fort bien adaptées à leur milieu et admirablement liées entre elles, ce qui leur permet de survivre dans cet environnement hostile. La brève chaleur de l'été donne naissance à des splendeurs et fournit aux organismes vivants les moyens de survivre à l'obscurité hivernale. Les personnes encore capables d'émerveillement voient dans l'Arctique un territoire d'une grande et rare beauté. C'est le paradis de l'air pur, de l'eau, de la solitude, où le cri du huart se répercute dans la nuit ensoleillée de l'Arctique. Le fil de la vie est fragile à l'extrême et l'équilibre, essentiel; c'est la délicate ligne de démarcation entre l'eau et la glace. Les espèces arctiques sont robustes et vivaces, mais l'équilibre naturel, lui, est fragile. Une fois ce dernier rompu, la nature met beaucoup de temps à réparer les dommages.

L'Arctique est un territoire en danger. Il est menacé par les magnats de l'industrie qui cherchent à s'approprier une partie de ses trésors. L'illusion d'optique créée par l'Arctique constitue l'un des plus graves dangers qui le menacent; en effet, de loin on s'imagine un désert, mais on découvre bien des choses en regardant de plus près. Il y a plus d'une façon de considérer l'Arctique. D'aucuns voient en lui notre dernière frontière et un ennemi redoutable à vaincre, d'autres le considèrent comme une réserve de trésors à piller. D'autres encore n'y voient que les vastes étendues sauvages animées par les jeux fugaces de la lumière.

Nous sommes à la croisée des chemins; il nous faut maintenant décider dans quelle optique nous voulons considérer le Grand Nord. La création de réserves écologiques permanentes, choisies avec soin pour protéger ces parties du territoire et la faune arctique qui s'y trouve, serait une solution.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, **1700 Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

VALAIS

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pénurie ou pléthore?

Il y a une année, la situation du marché de l'emploi en Valais était préoccupante: 14 jeunes collègues se retrouvaient sans poste fixe. Tout au long de l'année, les remplacements ont pourtant permis à ces jeunes de travailler quasi en permanence et, si cette situation de «commis-voyageurs» de l'enseignement n'est guère propice à un bon départ dans la vie professionnelle, elle est néanmoins préférable à celle qui attend plusieurs collègues cette année.

Evolution du nombre des postes de travail

Malgré une légère baisse des effectifs des élèves par rapport à 1978/1979, le nombre de classes est resté stable pour l'année en cours. Les seuls postes de travail offerts aux nouveaux brevetés correspondent donc aux départs enregistrés à la fin de la dernière période scolaire. Au nombre de 76, ces départs sont légèrement inférieurs à ceux des années précédentes. La crainte de ne pas retrouver de poste dissuade certains collègues de prendre une ou plusieurs années de congé et cela aggrave encore la situation.

76 postes de travail offerts, 118 candidats à ces postes, le compte est tôt fait. Deux collègues ayant opté pour un travail à temps partiel, il restait donc 41 enseignants sans emploi fixe au 1er septembre.

Personnel sans emploi permanent

Après avoir durant de nombreuses années engagé des enseignants d'autres régions, le Valais a été heureux de pouvoir «exporter» cette année 15 collègues pour des remplacements à l'année dans le canton de Vaud. Les 26 enseignants restants se sont tous retrouvés engagés dans une suppléance jusqu'à mi-novembre. Dès cette date, il est à craindre que les remplacements ne soient pas suffisants pour fournir du travail à ces 26 jeunes. Malgré les 15 postes offerts par le canton de Vaud, la situation sera ainsi plus grave qu'elle ne le fut en 1978/1979.

Evolution future

Tout porte à croire qu'elle sera pire encore à la prochaine rentrée. Le nombre des nouveaux brevetés sera encore supérieur au nombre des départs. L'évolution du nombre d'élèves ne permet pas d'envisager une sérieuse augmentation du nombre de classes, quoique les effectifs encore trop élevés dans de nombreuses classes auraient tout à gagner à être dédoublés! De nouveaux collègues viendront s'ajouter aux 41 enseignants qui n'ont pu obtenir de poste fixe pour cette année scolaire.

Cette situation très grave, devrait inciter le gouvernement à envisager des mesures efficaces et rapides. Ces mesures existent, il est temps de les envisager sérieusement.

G.F.

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
Mme Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna, **1871 CHOEX.** Tél.: (025) 71 45 64

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Si la fièvre du travail vous envahit:
une seule carte postale (qui, quand, quoi, combien) et **la maison recherchée** pour votre camp de ski ou vos vacances d'été sera dénichée. Sans frais.
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Centre de sports et de détente, Frutigen
encore des places libres pour CAMPS DE SKI (Elsigenalp-Metsch, 2100 m)
3 janvier au 12 janvier 1980
20 janvier au 9 février 1980
3 mars au 29 mars 1980
berner oberland
Information: Office du tourisme CH - 3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21.
180 lits, surtout des chambres à 6 et à 12 lits.
Piscine couverte, entrée comprise dans le prix de pension.

Installations d'atelier modernes
Outils et machines de qualité

pour tous les degrés scolaires et champs d'activité

Nous vous conseillons volontiers et vous aidons à la planification de votre nouvel atelier, ou à l'achèvement de votre installation existante. Nos spécialistes élaboreront aussi pour vous la variante de solution la meilleure possible. Veuillez nous soumettre vos voeux et vos problèmes.

Oeschger AG, 8302 Kloten
Steinackerstrasse 68

Vente:
01/814 06 80

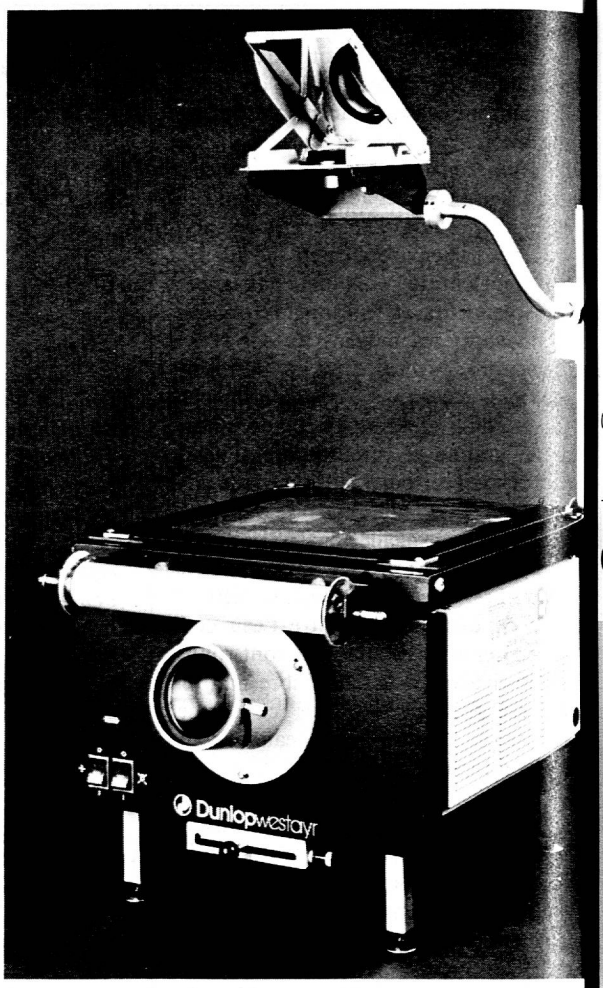

TRANSEP

TRANSEPI — un nouveau système universe visionnement.

Pour la première fois, il est possible de proj avec un seul appareil, des objets transparent non transparents ainsi que des objets à dimensions. La combinaison d'un projecteur p jour A4 avec un épiscope très lumineux nous met la projection, sans problème, de feuilles tr parentes normales, mais aussi de photos et te de livres, revues, journaux, de dessins, cour diagrammes, de plantes, modèles, objets de genre sur la même surface de travail avec rayonnement impeccable et une netteté opti de l'image.

TRANSEPI — le système de la bonne idée — des bonnes idées en classe, dans la salle de co rence, dans le bureau de construction, dan laboratoire, aux expositions.

MEMO AV-ELECTRONIC-VIDEO AG

8301 Glattzentrum bei Wallisellen Tel. (01) 830 52

Blanchette MARCORELLES, «Nouvelles Comédies pour Enfants»

Il s'agit de 8 comédies faciles à mettre en scène pour des enfants de 7 à 13 ans. Cet ouvrage est vendu au profit de l'AAECC qui est une association venant en aide aux enfants handicapés mentaux. Fr. 9.70

Editions RAGEOT — Trois nouveaux titres parus dans la Bibliothèque de l'Amitié:

Petite Guerre pour une Grande Maison
Ramona la Peste
Drôle de Hold-Up chacun à Fr. 9.30

Dans les «Chemins de l'Amitié»:

STEIGER: «L'Impasse de l'Espoir»
GRENIER: «Le Moulin de la Colère»
chacun à Fr. 14.—

une collection permettant de mieux connaître et comprendre les grands problèmes d'actualité, tels que l'action politique parmi les jeunes et le chômage (les deux titres ci-dessus).

Librairie L.T.L., rue du Lac, 12, 1211 GENÈVE 6, tél. (022) 36 41 72.

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux